



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 18-21 novembre 2024

Distribution: générale	Point 7 de l'ordre du jour
Date: 4 octobre 2024	WFP/EB.2/2024/7-A/2
Original: anglais	Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Plan stratégique de pays – Namibie (2025-2029)

Durée	1 ^{er} janvier 2025-31 décembre 2029
Coût total pour le PAM	17 077 124 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	4

* <https://gender.manuals.wfp.org/en/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>.

Résumé

Le Gouvernement namibien est fermement résolu à éliminer la faim à l'horizon 2030, mais les progrès accomplis au regard de l'objectif de développement durable 2 restent limités. Malgré son statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le pays connaît d'importantes difficultés, affichant notamment des niveaux élevés d'inégalité, de chômage, de pauvreté et d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, qui touchent en particulier les personnes les plus à risque. La Namibie étant l'un des pays les plus arides d'Afrique subsaharienne, son système alimentaire est hautement vulnérable face aux chocs climatiques. L'agriculture de subsistance, la forte dépendance du pays à l'égard de l'agriculture pluviale et les pertes après récolte exacerbent l'insécurité alimentaire. L'accès limité aux marchés, aux capitaux, aux variétés végétales résilientes face aux changements climatiques, ainsi qu'aux techniques et compétences agricoles modernes, contribue aussi à la forte dépendance du pays à l'égard des importations de produits alimentaires et à sa vulnérabilité face à l'instabilité des chaînes d'approvisionnement, ce qui compromet la capacité des personnes les plus à risque, notamment parmi les populations autochtones, à se procurer une alimentation riche en nutriments.

Coordonnateurs responsables:

M. E. Perdison
Directeur régional
Afrique australe
courriel: eric.perdison@wfp.org

Mme E. Shafudah
Directrice de pays adjointe
courriel: ericah.shafudah@wfp.org

Dans ce contexte, bien que le Gouvernement ait engagé et alloué des ressources accrues en faveur des secteurs d'action sociale, il peine encore à cibler les personnes les plus à risque, ce qui entrave ses efforts en faveur de l'atténuation de la pauvreté et de la réduction des inégalités. Des programmes tels que le programme national de secours en cas de sécheresse et le programme d'alimentation scolaire, qui étaient autrefois directement exécutés par le PAM, ont été transférés avec succès au Gouvernement. Le PAM demeure toutefois un partenaire technique stratégique, veillant à l'inclusivité et à l'efficacité de ces programmes et se tenant prêt à apporter son soutien au Gouvernement dans ses interventions face aux crises et à formuler des conseils spécialisés afin d'aider la Namibie à progresser sur la voie de la sécurité alimentaire.

Fournir une assistance technique au Gouvernement et aux autres acteurs concernés sera donc la priorité du présent plan stratégique de pays pour 2025-2029. S'inscrivant dans la droite ligne des objectifs du Gouvernement et de son sixième plan national de développement, le plan stratégique de pays s'articule autour de quatre effets directs interconnectés et complémentaires, centrés sur les interventions d'urgence, l'accélération du développement du capital humain, la transformation des systèmes alimentaires dans une optique de durabilité et de résilience climatique, ainsi que sur l'offre de services.

- *Effet direct 1:* Les populations touchées par une crise en Namibie sont à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels en temps de crise.
- *Effet direct 2:* D'ici à 2030, les systèmes nationaux de protection sociale en Namibie sont renforcés, assurant une protection plus efficace des personnes les plus à risque et favorisant le développement du capital humain.
- *Effet direct 3:* D'ici à 2030, les systèmes alimentaires nationaux en Namibie sont renforcés, ce qui permet d'améliorer les moyens d'existence des petits exploitants agricoles, tout en garantissant que les communautés les plus à risque ont accès à une alimentation saine et abordable.
- *Effet direct 4:* D'ici à 2030, le Gouvernement et les autres acteurs concernés en Namibie, en particulier ceux œuvrant pour les systèmes alimentaires, mettent à profit les services et le savoir-faire du PAM dans le domaine des chaînes d'approvisionnement pour venir efficacement en aide aux personnes et aux communautés les plus à risque.

Le présent plan stratégique de pays est également conforme aux effets directs stratégiques du PAM et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable établi pour 2025-2029, et il tient compte des recommandations formulées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Plan indicatif régional de développement stratégique 2020-2030 de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Pour obtenir les effets directs escomptés, le PAM collaborera activement avec le Gouvernement, en sa qualité de partenaire principal, ainsi qu'avec le secteur privé, le milieu universitaire, les donateurs et la société civile. Mettant l'accent sur les activités conjointes de programmation et de plaidoyer en faveur de la mobilisation de financements, le PAM travaillera en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier les autres organismes ayant leur siège à Rome. La stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources sous-tendant le plan stratégique de pays vise à diversifier les ressources, en faisant appel aux donateurs habituels, aux donateurs non habituels, aux institutions financières locales et internationales, aux mécanismes de financement innovants, au secteur privé et aux financements pour le climat.

Les questions transversales concernant l'égalité femmes-hommes, l'autonomisation des jeunes et des femmes, l'intégration de la nutrition, ainsi que la protection et la responsabilité à l'égard des populations touchées, en particulier des populations autochtones, seront intégrées aux étapes de conception, de planification et de mise en œuvre des interventions. Pour tous les effets directs, les principaux leviers de résultats sont l'innovation numérique, les partenariats stratégiques, la collecte de données solides, et la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour la Namibie (2025-2029) (WFP/EB.2/2024/7-A/2), pour un coût total pour le PAM de 17 077 124 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation du pays

1.1 Contexte national

1. La Namibie, dont la façade atlantique s'étire sur 1 500 kilomètres, présente une densité de population relativement faible, comptant 3 millions d'habitants pour une superficie terrestre de 824 000 kilomètres carrés¹. Jouissant d'une situation politique stable, la Namibie occupe le 142^e rang sur 193 pays selon l'indice de développement humain².
2. Malgré son statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, la Namibie connaît des difficultés socioéconomiques chroniques et enregistre des niveaux élevés d'inégalité, ce qui en fait l'un des pays les plus inégalitaires au monde³. La Namibie a pour ambition de devenir un pays industrialisé prospère, résolu à éliminer la pauvreté et la faim, ainsi qu'à garantir la bonne santé et la sécurité alimentaire de sa population.
3. Le produit intérieur brut de la Namibie est résilient, puisqu'il affichait en 2023 une croissance notable de 4,2 pour cent, portée principalement par une industrie minière prospère, qui repose sur les abondantes ressources minérales du pays⁴. Toutefois, les taux de chômage en 2023 étaient élevés, s'établissant à 19,6 pour cent au sein de la population générale et à 38,4 pour cent chez les jeunes⁵. La même année, 17,8 pour cent de la population vivait sous le seuil de pauvreté international (en parité de pouvoir d'achat de 2017)⁶, et les femmes, les jeunes et les populations autochtones étaient particulièrement touchés⁷.
4. Les systèmes alimentaires locaux satisfont moins de la moitié de la demande d'aliments de base, créant une forte dépendance à l'égard des importations⁸. Bien que le secteur agricole emploie 22 pour cent de la population⁹ et que 70 pour cent de la population en soient tributaires d'une façon ou d'une autre pour se procurer des moyens d'existence, l'agriculture reste insuffisante pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays¹⁰. La Namibie doit faire face au triple fardeau de la malnutrition, sur lequel influe communément la mauvaise qualité de l'alimentation et dont l'un des déterminants majeurs est l'incapacité économique à se procurer des aliments sains et nutritifs.

¹ Office de la statistique de Namibie. 2023. [Population de la Namibie](#).

² Programme des Nations Unies pour le développement. 2024. [Rapport sur le développement humain 2023 2024. Sortir de l'impasse: Repenser la coopération dans un monde polarisé](#) (document de présentation disponible en français).

³ Ministère de l'égalité femmes-hommes, de l'éradication de la pauvreté et de la protection sociale. 2021. [Social Protection Policy 2021–2030](#).

⁴ Trading Economics. 2023. Page Web sur la [croissance du produit intérieur brut de la Namibie en année pleine](#) (en anglais uniquement).

⁵ Données de la Banque mondiale. 2023. [Namibie](#).

⁶ Banque mondiale. 2024. [Namibie](#).

⁷ Ministère de l'égalité femmes-hommes, de l'éradication de la pauvreté et de la protection sociale. 2021. [Social Protection Policy 2021–2030](#).

⁸ FAOSTAT. [Taux de dépendance à l'égard des importations céréalières, moyenne sur trois ans \(2018-2020\)](#) (page Web en anglais uniquement).

⁹ Trading Economics. 2022. Page Web sur [l'emploi en Namibie dans le secteur agricole \(% en pourcentage de l'emploi total\)](#) (en anglais uniquement).

¹⁰ PAM. 2021. [Policy Brief: Namibia Food Systems](#) (document élaboré en préparation du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021).

5. La Namibie est l'un des pays les plus arides d'Afrique subsaharienne et est particulièrement exposée aux chocs climatiques. Se caractérisant par un climat aride et variable, ainsi que par des précipitations irrégulières, la Namibie occupe la 109^e place sur 185 pays selon l'indice de la "Notre Dame Global Adaptation Initiative"¹¹. Les changements climatiques devraient avoir des effets considérables, entraînant notamment la baisse de la production animale et la détérioration des terrains de parcours. Ces problèmes sont aggravés par des modes non soutenables de gestion des sols, qui accentuent la dégradation des terres¹².
6. En mai 2024, la Namibie a déclaré l'état d'urgence alors qu'elle traversait une sécheresse induite par un épisode El Niño. Le phénomène, qualifié de pire sécheresse depuis un siècle, a touché une très grande partie du pays¹³. Avant cela, on estimait déjà que plus d'un quart de la population souffrait d'insécurité alimentaire¹⁴. Le Gouvernement a déclenché son programme national de secours en cas de sécheresse et a fait appel à la communauté internationale pour compléter ses interventions.
7. Le système public namibien de protection sociale est l'un des plus développés du continent africain et se décline en un large éventail de programmes de protection sociale, bien qu'il reste difficile d'assurer la couverture intégrale et l'inclusivité des filets de protection sociale¹⁵. La Namibie a fait des progrès notables en matière de développement du capital humain depuis la mise en place du programme national d'alimentation scolaire en 1990. Les taux de scolarisation dans les cycles primaire et secondaire ont sensiblement augmenté et plus de la moitié des enfants d'âge scolaire dans ces deux cycles bénéficient aujourd'hui du programme, qui n'est toutefois pas appliqué dans les centres de développement de la petite enfance.
8. La conservation de l'environnement est inscrite dans la constitution nationale, ainsi que dans la stratégie nationale et le plan d'action pour la biodiversité 2013-2022; le Gouvernement considère que la biodiversité et la production d'énergie propre sont essentielles au développement durable du pays¹⁶. L'évaluation du lien entre l'alimentation, l'énergie et l'eau montre qu'assurer l'accès de la population à une énergie propre et abordable, en particulier dans le secteur agricole, pourrait être un levier de croissance économique¹⁷.

¹¹ Université de Notre-Dame. 2021. Page Web sur [l'indice par pays établi dans le cadre de la "Notre Dame Global Adaptation Initiative"](#) (en anglais uniquement).

¹² Groupe de la Banque mondiale. 2021. [Climate Risk Country Profile: Namibia](#); Organisation des Nations Unies. 2023. Analyse commune de pays pour la Namibie (document à l'état de projet, non publié).

¹³ Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne. 2024. [Namibia – Drought. ECHO daily flash of 29 May 2024](#) (article de presse en anglais uniquement).

¹⁴ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. 2023. Page Web sur la [situation en matière d'insécurité alimentaire aiguë en Namibie entre juillet et septembre 2023 et projections pour octobre 2023-mars 2024 et avril-juin 2024](#).

¹⁵ Ministère de l'égalité femmes-hommes, de l'éradication de la pauvreté et de la protection sociale. 2021. [Social Protection Policy 2021–2030](#).

¹⁶ Ministère de l'environnement et du tourisme. 2014. [Namibia's Second National Biodiversity – Strategy and Action Plan 2013-2022](#).

¹⁷ Simpson, G.B. et al. 2023. ["An African perspective on the Water-Energy-Food nexus"](#), *Scientific Reports*, série n° 13, article n° 16842.

1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

9. La Namibie a affirmé son attachement indéfectible au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qu'elle met en œuvre dans le cadre de ses plans nationaux de développement¹⁸, dont la sixième édition est en cours de parachèvement. Les objectifs de développement durable (ODD) ont été inscrits dans un éventail de documents nationaux de politique générale. Le sixième plan national de développement, tout comme les plans qui l'ont précédé, est aligné sur le Programme 2030, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Plan indicatif régional de développement stratégique 2020-2030 de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA)¹⁹.
10. Avec une note de 64,3 selon l'indice des ODD, la Namibie occupe la 109^e place sur 166 pays selon le Rapport sur le développement durable de 2023²⁰. Le pays est en bonne voie pour atteindre plusieurs ODD, mais les progrès restent lents au regard de certains d'entre eux, y compris les ODD 2 et 17. Le dernier projet de texte en date de l'analyse commune de pays des Nations Unies dénote un manque d'accès durable à des aliments abordables, sûrs et nutritifs, ainsi qu'une couverture insuffisante et une utilisation inefficace des dispositifs de protection sociale en place²¹.

1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2

11. Le Gouvernement namibien est résolu à éliminer la faim, y compris pendant les périodes de crise telles que celle qu'a récemment connue le pays en raison de la sécheresse²², et à mettre en œuvre des politiques à long terme destinées à améliorer l'alimentation et la nutrition, à l'image de son plan national d'investissement pour l'agriculture, de sa politique nationale révisée en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de sa politique nationale d'alimentation scolaire adoptée en 2019. Or, malgré ces engagements stratégiques et bien que la Namibie appartienne à la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, les progrès accomplis au regard de l'ODD 2 sont entravés par plusieurs facteurs évoqués ci-après.
12. *Systèmes alimentaires*²³. Le système alimentaire namibien ne produit que 43 pour cent des aliments consommés dans le pays, le reste étant couvert par les importations, notamment de céréales de base telles que le maïs, le blé, le mil et le sorgho²⁴. Par ailleurs, 39 pour cent des ménages, en particulier dans les zones rurales, n'ont pas les moyens de se procurer des aliments riches en nutriments, dont le coût peut être trois fois supérieur à celui d'aliments couvrant uniquement les besoins énergétiques²⁵.

¹⁸ Commission nationale de la planification. 2022. [Sustainable Development Goals and Fifth National Development Plan Indicator Framework](#).

¹⁹ Bureau de la présidence, Commission nationale de la planification. 2021. [Namibia's Second Voluntary National Review Report on the Implementation of the Sustainable Development Goals towards Agenda 2030](#).

²⁰ Rapport sur le développement durable. 2023. [Namibie](#) (site Web en anglais uniquement).

²¹ Organisation des Nations Unies. 2023. Analyse commune de pays pour la Namibie (document à l'état de projet, non publié).

²² Bureau de la Première Ministre. 2023. [Communiqué de presse annonçant la publication de l'évaluation et de l'analyse de la vulnérabilité des moyens d'existence en Namibie](#) (en anglais uniquement).

²³ PAM. 2021. [Policy Brief: Namibia Food Systems](#) (document élaboré en préparation du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021).

²⁴ Agence allemande de coopération internationale. 2022. [Sector brief Namibia: Agriculture](#).

²⁵ Commission nationale de la planification et PAM. 2021. [Fill the Nutrient Gap – Namibia: Report](#).

13. *Productivité et revenus des petits exploitants.* Les petits exploitants agricoles peinent à accéder aux ressources essentielles, telles que le foncier, les outils technologiques, l'eau et les marchés. Leur dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale les expose tout particulièrement aux effets des sécheresses fréquentes. Le Gouvernement reconnaît que l'appui à l'agriculture paysanne contribue considérablement à la concrétisation de l'ambition de la Namibie, centrée sur l'élimination de la faim, ainsi que sur la santé et la sécurité alimentaire dans tout le pays.
14. *Accès à l'alimentation.* Le chômage, l'inflation, les chocs climatiques, la dépendance à l'égard des importations et les fluctuations des prix des produits importés enregistrés ces dernières années demeurent d'importants freins à l'accès à l'alimentation²⁶. Dans les zones sujettes à la sécheresse, dont les régions de Kunene, Erongo, Omusati, Omaheke et Karas, les populations sont exposées à un risque accru d'insécurité alimentaire. Ces cinq dernières années, pendant la période de soudure, le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire – phase 3 ou phase supérieure du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire – a oscillé entre 257 000 en 2018/19 et 750 000 en 2021/22, ce qui illustre que, même les années où les conditions pluviométriques sont favorables, l'insécurité alimentaire demeure élevée²⁷. L'inflation alimentaire est en hausse depuis deux ans en Namibie; elle a atteint 7,4 pour cent en décembre 2023 et exacerbe encore les difficultés d'accès à l'alimentation²⁸.
15. *Élimination de la malnutrition.* La lutte contre la malnutrition est un enjeu pressant pour la Namibie, qui est confrontée au triple fardeau de la malnutrition²⁹. Il est à noter que 16,8 pour cent des enfants âgés de moins de 5 ans présentent un retard de croissance, 7,1 pour cent souffrent d'émaciation et 5,3 pour cent sont en surpoids³⁰, tandis que 25 pour cent des filles et des femmes en âge de procréer sont anémiées³¹. Le nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition sévère qui sont pris en charge dans des programmes de traitement de la malnutrition a augmenté de 66 pour cent entre janvier et décembre 2022³². Les populations autochtones sont touchées de manière disproportionnée, les taux de malnutrition aiguë sévère au sein de ces populations étant au moins trois fois supérieurs à ceux des autres groupes³³. Cette situation s'explique par divers facteurs liés à la qualité de l'alimentation et à la santé publique, en particulier les carences en micronutriments. L'amélioration de la nutrition exige des multiples parties prenantes qu'elles engagent une action concertée, visant notamment à sensibiliser les populations à la consommation d'aliments nutritifs. La demande de fruits et légumes est satisfaite à environ 95 pour cent pour les fruits et à environ 45 pour cent pour les légumes à partir des importations. Pour des raisons d'accessibilité économique, ces produits sont donc peu consommés, en particulier parmi les populations autochtones, qui comptent

²⁶ Comité namibien d'évaluation de la vulnérabilité. 2023. [Namibia 2022/23 Vulnerability Assessment and Analysis \(VAA\) Findings](#).

²⁷ Selon les projections, entre avril et juin 2024, 491 000 personnes se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire critique. Source: Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. 2023. Page Web sur la [situation en matière d'insécurité alimentaire aiguë en Namibie entre juillet et septembre 2023 et projections pour octobre 2023-mars 2024 et avril-juin 2024](#).

²⁸ Trading Economics. 2024. Page Web sur [l'inflation alimentaire en Namibie](#) (en anglais uniquement).

²⁹ Alliance namibienne pour la nutrition et la sécurité alimentaire. 2022. [The Cost of Hunger in Africa: The Social and Economic Impact of Child Undernutrition in Namibia](#).

³⁰ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation mondiale de la Santé et Banque mondiale. 2023. Page Web sur [les estimations conjointes relatives à la malnutrition chez l'enfant – 2023](#) (en anglais uniquement).

³¹ Rapport sur la nutrition mondiale. Profils nutritionnels par pays - [Namibie](#) (en anglais uniquement).

³² Comité namibien d'évaluation de la vulnérabilité. 2023. [Namibia 2022/23 Vulnerability Assessment and Analysis \(VAA\) Findings](#).

³³ Organisation des Nations Unies. 2023. Analyse commune de pays pour la Namibie (texte à l'état de projet, non publié).

principalement sur les aliments à base de céréales pour leurs apports énergétiques journaliers.

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17

16. *Diversification des ressources.* La moitié du budget de l'État pour l'exercice 2024-2025 – 2,69 milliards de dollars É.-U. – a été affectée à l'éducation, à l'égalité femmes-hommes, à la santé, à la nutrition et à l'amélioration des programmes nationaux de filets de protection sociale³⁴. Sur cette toile de fond, le pays présente un déficit budgétaire chronique et un important niveau d'endettement, si bien qu'il est impératif de créer des trajectoires financièrement durables et de diversifier les sources de financement.
17. *Renforcement des partenariats mondiaux.* Le Gouvernement entend renforcer l'accès aux compétences et le transfert de technologie, par l'entremise de la coopération au service du développement, et favoriser l'établissement de partenariats pluripartites, notamment avec les entités des Nations Unies et les institutions financières internationales. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire jouent un rôle crucial et se développent au gré de visites bilatérales et d'accords techniques. La croissance des investissements, de l'assistance technique et du transfert de technologie émanant de pays tiers s'accélère³⁵.

1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim

18. *Cadres et capacités institutionnels.* La Namibie est fermement résolue à éliminer la faim d'ici à 2030. Cet engagement transparaît dans l'ensemble des documents nationaux consacrés au développement, qui font de l'objectif Faim zéro une priorité absolue. Les cadres institutionnels qui sous-tendent ces documents visent à accélérer la transformation agricole, la croissance économique et la réduction de la pauvreté, et témoignent de la reconnaissance de l'importance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Namibie³⁶.
19. La carte de la faim en Namibie pour la période 2016-2020³⁷ et son évaluation préliminaire mettent en lumière la nécessité de renforcer les systèmes, la capacité de mise en œuvre, la coordination plurisectorielle, les systèmes alimentaires résilients, les programmes de gestion des risques de catastrophe et le financement des mesures de protection sociale à l'appui de la réalisation de l'ODD 2. Si la planification des politiques est bien coordonnée au niveau central, il demeure possible d'améliorer la coordination plurisectorielle de la mise en œuvre des politiques aux échelles nationale, régionale et locale. Il convient de renforcer plus avant les domaines suivants:
 - capacités techniques et fonctionnelles aux niveaux national, régional et local;
 - cohérence fonctionnelle, dont l'amélioration permettra de corriger les faiblesses relevées dans l'exécution des politiques et plans nationaux et sectoriels;
 - convergence des prestations de services de divers secteurs au niveau régional, générant des avantages connexes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
 - crédits budgétaires au profit de la mise en œuvre d'interventions à dimension nutritionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la protection sociale;

³⁴ Ministère des finances et des entreprises publiques. 2024. *Budget Statement for the 2024/25 Financial Year*.

³⁵ Bureau de la présidence, Commission nationale de la planification. 2021. *Namibia's Second Voluntary National Review Report on the Implementation of the Sustainable Development Goals towards Agenda 2030*.

³⁶ Vision 2030 de la Namibie, cinquième plan national de développement, sixième plan national de développement (en cours d'élaboration), plan national d'investissement pour l'agriculture, stratégie nationale pour l'élimination de la faim, deuxième Plan Harambee pour la prospérité, politique agricole de la Namibie, politique nationale révisée en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et deuxième rapport d'examen national volontaire de la Namibie.

³⁷ Alliance namibienne pour la nutrition et la sécurité alimentaire. *Namibia Zero Hunger Road Map (2016–2020)*.

- données actualisées de qualité et solides capacités d'analyse, pour des politiques et des décisions opérationnelles plus avisées et des propositions de financement améliorées.
20. *Disponibilités alimentaires.* Bien que l'extrême pauvreté ait reculé de 56 pour cent en Namibie entre 2003 et 2015³⁸, près d'un cinquième de la population est classé dans la catégorie "pauvre"³⁹. L'accès des ménages tributaires des activités vivrières à une alimentation nutritive est entravé par la pauvreté, les inégalités de revenus, les sécheresses récurrentes, les pénuries d'eau, l'érosion des sols, la dégradation des terres, le manque de débouchés rémunérateurs et l'accès limité des femmes au foncier.
21. *Systèmes d'intervention en cas de catastrophe et mise en œuvre des politiques.* Les chocs climatiques continuent de mettre à mal la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les communautés rurales et les agriculteurs de subsistance étant particulièrement à risque. Créée par le Bureau du Premier Ministre en 2012, la Direction de la gestion des risques de catastrophe a pour mission de renforcer et de coordonner la gestion des risques de catastrophe en Namibie. Le pays a fait des progrès considérables dans la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Depuis 2021, le programme national de secours en cas de sécheresse vient en aide à 314 855 ménages par an en période de soudure⁴⁰. Toutefois, malgré ces avancées, le pays peine encore à cibler et à prévoir les capacités des centres météorologiques nationaux, à exploiter les centres d'opération d'urgence et à obtenir des financements pour la gestion des risques de catastrophe, notamment pour la mise en place et l'application concertée de mesures d'anticipation et de préparation.
22. *Filets de protection sociale.* La Namibie compte plus de 50 programmes de protection sociale, assurant des transferts monétaires, une assistance alimentaire en nature et des services subventionnés. Ces initiatives permettent de répondre aux besoins alimentaires immédiats en période de sécheresse, d'offrir des repas scolaires, d'apporter un appui nutritionnel et de soutenir l'agriculture⁴¹. Toutefois, les difficultés persistent malgré l'existence de solides cadres de gouvernance et d'une nouvelle politique de protection sociale destinée à améliorer l'adaptabilité des dispositifs. La fragmentation de l'action et l'insuffisance de la coordination entre les ministères font obstacle à une mise en œuvre efficace et sont exacerbées par l'absence d'intégration des systèmes de gestion de l'information, ce qui a des incidences négatives sur le ciblage, l'établissement des priorités et le suivi des programmes. Les programmes existants mettent l'accent sur la consommation alimentaire, plutôt que sur le renforcement de la résilience, ce qui limite leur efficacité en tant que filets de protection reposant sur des activités productives⁴². De plus, les dépenses consacrées à la protection sociale bénéficient de manière disproportionnée aux adultes, alors que seuls 31 pour cent des enfants sont couverts par les programmes de protection sociale et que l'on dispose de données limitées sur la couverture des autres personnes à risque⁴³.

³⁸ Données de la Banque mondiale. 2022. Page Web sur [la Namibie](#) (en anglais uniquement).

³⁹ Bureau de la présidence, Commission nationale de la planification. 2021. [Namibia's Second Voluntary National Review Report on the Implementation of the Sustainable Development Goals towards Agenda 2030](#).

⁴⁰ Bureau de la Première Ministre de la République de Namibie. Lettre adressée à la direction du Bureau du PAM en Namibie, en date du 10 juin 2024 (non publié).

⁴¹ Ministère de l'égalité femmes-hommes, de l'éradication de la pauvreté et de la protection sociale. 2024. Brochure sur les programmes de protection sociale 2024 (non publié).

⁴² Ministère de l'égalité femmes-hommes, de l'éradication de la pauvreté et de la protection sociale. 2022. [Social Protection Policy 2021–2030](#).

⁴³ Fonds des Nations Unies pour l'enfance. 2023. [Social protection: Namibia budget brief](#).

23. *Programme national d'alimentation scolaire.* Le programme d'alimentation scolaire est le filet de protection sociale qui a la couverture la plus étendue en Namibie. Initialement mis en place par le PAM, il a été transféré avec succès au Gouvernement en 1996⁴⁴. En 2023, le programme a bénéficié à 466 860 enfants d'âge scolaire dans le cycle primaire, soit 86 pour cent des enfants de ce groupe d'âge⁴⁵. Pour démontrer l'impact sur l'apprentissage, la santé et les revenus locaux, le PAM a aidé le Gouvernement à mettre en place un modèle d'alimentation scolaire utilisant la production locale, qui a profité à 10 985 écoliers du cycle primaire en 2023. Néanmoins, les difficultés rencontrées dans la coordination sectorielle et la prise en main des programmes⁴⁶ ont entravé l'expansion de ce modèle pendant la période couverte par le précédent plan stratégique de pays (PSP)⁴⁷.
24. *Systèmes alimentaires.* L'un des principaux obstacles limitant l'accès des populations à une alimentation saine réside dans la dépendance de la Namibie à l'égard des importations de produits alimentaires, ce qui la rend vulnérable face à la dynamique des marchés internationaux de l'alimentation, notamment à l'instabilité des cours. Les personnes les plus à risque en subissent les effets de manière disproportionnée, en raison des taux élevés de pauvreté et des inégalités. L'accès limité aux marchés, aux capitaux, aux variétés végétales résilientes face aux changements climatiques, aux techniques agricoles modernes et aux pratiques d'agriculture régénérative nuit aux systèmes alimentaires nationaux, en particulier dans les zones rurales. Le problème est exacerbé par les pertes après récolte enregistrées aux différents maillons des chaînes de distribution et de consommation, y compris aux étapes d'entreposage et de transport⁴⁸.
25. *Chaînes d'approvisionnement.* Le Gouvernement reconnaît qu'il est important d'investir de manière stratégique dans le renforcement des capacités et de la performance des chaînes d'approvisionnement afin d'améliorer la sécurité alimentaire et le développement économique. Comme l'a révélé une évaluation des chaînes d'approvisionnement en Namibie, le pays se heurte à divers problèmes de capacités au sein de ses chaînes d'approvisionnement – notamment l'insuffisance des infrastructures, le manque d'efficacité des pratiques d'entreposage et le manque de capacités en matière de gestion logistique des produits thermosensibles –, ce qui fait obstacle au renforcement de systèmes alimentaires durables⁴⁹.
26. *Inégalités entre les femmes et les hommes.* Ainsi que le soulignent une analyse intégrée du contexte et une évaluation des risques liés à la problématique femmes-hommes et à la protection menées en 2023 par le Bureau régional pour l'Afrique australe, certains indicateurs de l'autonomisation des femmes en Namibie sont au vert, mais les inégalités entre les femmes et les hommes persistent. Les normes sociales s'inscrivent généralement dans le système patriarcal, et les ménages dirigés par des femmes sont plus susceptibles de souffrir d'insécurité alimentaire que ceux dirigés par des hommes. En 2020, 8,3 pour cent de la population vivait avec le VIH⁵⁰. Les femmes et les filles, en particulier les adolescentes,

⁴⁴ Ministère de l'éducation, des arts et de la culture. 2020. *Namibian School Feeding Policy Implementation Action Plan (2019–2024)*.

⁴⁵ Gouvernement namibien. 2012. *The Namibian School Feeding Programme: A Case Study*.

⁴⁶ "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Namibie" (WFP/EB.2/2023/6-A/8).

⁴⁷ PAM. 2024. *Namibia Annual Country Report 2023*.

⁴⁸ Bureau de la présidence, Commission nationale de la planification. 2021. *Namibia Zero Hunger Strategic Review Report*.

⁴⁹ Levenger, M., Ongeri, B., Wolde, A. et Kagoya, H.R. (Supply Chain Management System). 2013. *Namibia National Supply Chain Assessment Results: Capability and Performance*; PAM. 2024. Stratégie du PSP relative aux chaînes d'approvisionnement (non publiée).

⁵⁰ Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida. 2020. *Namibia Country Operational Plan (COP) 2020: Strategic Direction Summary*.

sont exposées de manière disproportionnée aux violences sexistes et au risque d'infection par le VIH.

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

27. Sur la base des résultats précédemment obtenus, des enseignements tirés, de diverses évaluations, dont celle du précédent PSP pour 2017-2024⁵¹, ainsi que d'une évaluation et d'une analyse régionales de la vulnérabilité menées par la CDAA⁵², le PAM mettra à profit son savoir-faire mondial pour améliorer la fonctionnalité et la complémentarité des principaux systèmes nationaux⁵³, en particulier ceux influant sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la protection sociale, ainsi que la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise. Ce faisant, il améliorera l'accessibilité, la disponibilité et la consommation d'aliments sains et diversifiés, réduira le risque d'insécurité alimentaire et veillera à ce que les personnes les plus à risque bénéficient d'une aide efficace.
28. *Intervention en cas de crise.* En 2022-2023, le PAM a assuré avec succès la fourniture d'une assistance alimentaire dans les régions de Kunene, Omaheke et Oshikoto dans le cadre de ses opérations de lutte contre la sécheresse. Dès le départ, des responsables publics ont pris part à la définition et à l'application des critères de ciblage et de sélection des personnes à risque prioritaires. À Kunene, la part des ménages bénéficiaires se trouvant en situation d'insécurité alimentaire est passée de 74 pour cent à 11 pour cent, après avoir reçu l'assistance du PAM⁵⁴. Compte tenu de l'efficacité de ces mesures, le Gouvernement a demandé au PAM d'en élargir la portée et de fournir une assistance technique pour le ciblage et la sélection des personnes prioritaires dans d'autres régions. Si le PAM continue d'appuyer les interventions du Gouvernement en cas de crise, en veillant à ce que les personnes les plus à risque puissent satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels, le nombre de personnes bénéficiant directement de l'assistance du PAM devrait progressivement diminuer chaque année, à mesure que les capacités du Gouvernement se renforcent.
29. *Renforcement des programmes et des systèmes requis pour l'application de mesures d'anticipation, la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise.* Les interventions de lutte contre l'insécurité alimentaire en Namibie sont prises en charge et exécutées par le Gouvernement et bénéficient d'importants crédits budgétaires au niveau national⁵⁵. Dans le cadre du précédent PSP, la contribution du PAM s'est révélée la plus efficace dans les domaines suivants: renforcement des capacités nationales, participation à l'élaboration de cadres de politique générale et établissement du système d'information pour la gestion des produits et des bénéficiaires. Mettant à profit les capacités renforcées du Gouvernement, le PAM travaillera à ses côtés afin de hiérarchiser les mesures à mettre en place pour corriger les lacunes qui subsistent dans le ciblage et la définition des critères d'admissibilité, ainsi que dans les systèmes nationaux de prévision, d'alerte rapide et

⁵¹ "Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Namibie (2017-2023)" (WFP/EB.2/2023/6-A/8/Add.1).

⁵² Communauté de développement de l'Afrique australe, Ministère britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse, Landell Mills et PAM. 2022. *Joint Evaluation of the SADC Regional Vulnerability Assessment and Analysis (RVAA) Programme (2017-2022)*.

⁵³ Conformément aux recommandations issues de l'évaluation du précédent PSP, le PAM a entrepris une évaluation exhaustive des capacités nationales, a mis en évidence les lacunes et exploité son avantage comparatif pour y remédier.

⁵⁴ PAM, 2023. *Post-Distribution Monitoring Assessment in Kunene, Oshikoto and Omaheke Regions, May-June 2023* (non publié).

⁵⁵ Bureau de la présidence, Commission nationale de la planification. 2024. *Development Programmes. Medium-Term Expenditure Framework 2024/25 – 2026/27*.

d'anticipation face aux catastrophes, et pour atténuer les risques climatiques auxquels sont exposées les communautés les plus à risque.

30. *Systèmes de protection sociale.* Mettant directement à profit l'efficacité du système d'information pour la gestion des produits et des bénéficiaires, le PAM exploitera les enseignements tirés de l'expérience pour renforcer les programmes de filets de protection sociale, en veillant à ce qu'ils se combinent de manière harmonieuse, en améliorant l'intégration des systèmes d'information, de ciblage et de suivi des critères d'admissibilité, et en évitant les doublons⁵⁶. Étant donné qu'une grande part du budget 2024-2025 de l'État est destinée à l'action sociale, les systèmes tels que le système d'information pour la gestion des produits et des bénéficiaires seront déterminants pour garantir l'efficacité de l'administration publique. En outre, le PAM a renforcé les capacités des entités gouvernementales qui supervisent les programmes nationaux de filets de sécurité réactifs face aux chocs et a amélioré la coordination de leurs actions. Tirant parti de ces réalisations, le PAM s'attachera à travailler avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires pour améliorer les capacités de coordination aux niveaux national et régional.
31. *Développement de l'alimentation scolaire utilisant la production locale.* En juillet 2021, avec le soutien du PAM, le Gouvernement a lancé un programme pilote d'alimentation scolaire utilisant la production locale dans 29 écoles de 7 régions⁵⁷ et s'est appuyé sur les constatations issues d'une évaluation décentralisée du programme national namibien d'alimentation scolaire pour éclairer la conception du programme⁵⁸. Grâce à cette initiative et aux actions de renforcement des capacités menées par le Ministère de l'agriculture, de l'eau et de la réforme agraire, les petits exploitants agricoles ont trouvé des débouchés sur les marchés, réduit leurs pertes après récolte grâce à des protocoles améliorés d'entreposage et de transport, et amélioré leur connaissance des questions liées à la sécurité sanitaire des aliments. En 2023, le PAM a axé son soutien sur le renforcement du système namibien de gestion de l'information sur l'alimentation scolaire. À ce titre, il a procédé à l'examen, à la mise à niveau et à l'opérationnalisation du système, ainsi qu'à l'intégration d'indicateurs spécifiques pour le programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale.
32. À l'avenir, le PAM prévoit de mettre à profit son savoir-faire mondial pour étendre la couverture du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale à 10 pour cent des élèves des cycles primaire et secondaire, contre 2 pour cent actuellement. Dans le cadre de cette expansion, le programme sera également mis en œuvre dans 301 centres de développement de la petite enfance, où le PAM travaillera en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le PAM cherche à resserrer les liens existant à la base entre les écoles, les petites et moyennes entreprises, les associations paysannes et le Gouvernement. Le programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale contribuera à faciliter la planification stratégique, l'obtention de financements et la mobilisation de ressources, grâce à l'établissement de partenariats avec des donateurs et le secteur privé. Les écoles accueilleront également d'autres programmes, favorisant encore la promotion de la santé et de la nutrition auprès des élèves.

⁵⁶ "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Namibie (2017-2023)" (WFP/EB.2/2023/6-A/8).

⁵⁷ Ministère de l'éducation, des arts et de la culture. 2021. *Education Management Information System Education Statistics, 2021*. Le rapport souligne que le programme d'alimentation scolaire a sensiblement contribué au maintien scolaire des enfants les plus exposés à la malnutrition.

⁵⁸ PAM. 2020. *Evaluation of Namibia National School Feeding Programme (2012–2018), Vol. 2 Annexes*. Il était recommandé dans ce rapport d'appuyer la mise à l'essai et l'établissement de programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale.

33. *Renforcement des systèmes alimentaires.* En 2021, à la demande du Gouvernement, le PAM a mis en marche 35 projets intégrés consacrés aux systèmes alimentaires, destinés à améliorer les moyens d'existence et à renforcer la résilience et l'accès aux marchés, en particulier pour les communautés à risque. Grâce à ces actions, plus de 100 tonnes d'aliments nutritifs ont été produites et 368 emplois à temps plein ont été créés, l'accent ayant été mis en particulier sur l'autonomisation des femmes et des jeunes. En outre, le PAM a facilité le détachement pour une période de trois ans de trois spécialistes techniques de l'agriculture venus d'Égypte au sein du Ministère namibien de l'agriculture, de l'eau et de la réforme agraire. S'appuyant sur ces réalisations, le PAM prévoit d'étendre ses activités de renforcement des capacités au bénéfice des acteurs des systèmes alimentaires et de promouvoir l'agriculture régénérative. De concert avec ses partenaires, il assurera en priorité le renforcement des systèmes alimentaires nationaux, à la faveur de la consolidation des programmes, des cadres de gouvernance et des politiques en place, de sorte à faire émerger des initiatives d'appui à la sécurité alimentaire et à la nutrition qui soient inclusives et tiennent compte de la problématique femmes-hommes. Le PAM continuera de faire appel à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire pour compléter ces initiatives.
34. *Prestation de services.* Le Gouvernement a fait savoir qu'il souhaitait vivement tirer parti du savoir-faire mondial du PAM et de son offre de services pour renforcer les chaînes d'approvisionnement du pays. Cette collaboration vise à améliorer l'efficacité et la résilience des infrastructures associées aux chaînes d'approvisionnement en Namibie.
35. *Questions transversales.* Le PAM concevra une stratégie globale centrée sur l'humain et un plan d'action connexe pour traiter les priorités transversales. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation du précédent PSP, les questions transversales ont été intégrées et pleinement prises en compte lors de la conception et de la planification des interventions prévues au titre du présent PSP ainsi que dans les modalités de mise en œuvre correspondantes.

2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres

36. Les orientations stratégiques du PAM s'inscrivent dans le prolongement et la droite ligne:
- des priorités nationales énoncées dans le projet de sixième plan national de développement: relèvement, transformation et résilience économiques; développement humain et résilience des communautés; développement durable et perspectives de croissance verte; efficacité de la gouvernance et de l'offre de services publics⁵⁹;
 - des cadres stratégiques pertinents, dont le plan national d'investissement pour l'agriculture, la politique de protection sociale pour 2021-2030, la politique nationale révisée en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et le plan d'action 2019-2024 pour la mise en œuvre de la politique d'alimentation scolaire, ainsi que des éléments formulés dans le livre blanc sur les droits des populations autochtones, soumis à l'examen de l'exécutif;

⁵⁹ Commission nationale de la planification. 2023. *The Sixth National Development Plan (NDP6) Formulation White Paper.*

- du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après "le Plan-cadre de coopération") établi pour la Namibie pour 2025-2029 et de ses quatre domaines prioritaires stratégiques, lesquels recourent ceux du sixième plan national de développement – efficacité de la gouvernance et de l'offre de services publics; relèvement, transformation et résilience économiques; développement durable et perspectives de croissance verte; développement humain et résilience des communautés⁶⁰.

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

37. Les consultations relatives au PSP ont débuté en 2022. Y ont participé diverses parties prenantes publiques, des donateurs, d'autres entités des Nations Unies, le secteur privé, la société civile, des organisations non gouvernementales, des organisations de femmes et des organisations venant en aide aux communautés locales et aux personnes handicapées. Le PAM a collaboré activement avec les communautés afin d'éclairer la conception et l'orientation stratégique du PSP, mettant en avant les besoins des personnes à risque. L'objectif était d'évaluer les priorités, de cerner les lacunes, de comprendre les besoins, d'explorer les possibilités de partenariat et de suivre les tendances en matière de financement.
38. Les discussions menées avec le Gouvernement lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2023 et de l'atelier de validation du PSP tenu en février 2024 ont apporté de précieux éclairages. Le PAM a participé activement aux consultations sur le livre blanc consacré au sixième plan national de développement et à la formulation du Plan-cadre de coopération pour 2025-2029, et a contribué à l'analyse commune de pays. Cela a facilité les efforts de mise en adéquation du PSP avec les priorités définies par le pays et le système des Nations Unies.

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

39. Le PAM aspire à apporter un soutien porteur de transformation, participant à l'objectif que s'est fixé la Namibie d'éliminer la pauvreté et la faim, et de garantir la bonne santé et la sécurité alimentaire des populations à l'échelle du pays. Le PAM cherche à renforcer les systèmes, en particulier ceux entourant la sécurité alimentaire, la protection sociale et la préparation aux situations d'urgence. S'appuyant sur les résultats obtenus précédemment, le PAM entend faire en sorte que l'aide apportée aux personnes les plus à risque soit plus efficace. Dans le cadre du présent PSP, le PAM se donne pour priorité de fournir une assistance technique au Gouvernement et aux autres acteurs concernés, et se tient prêt à apporter son soutien au Gouvernement dans ses interventions face aux crises et à formuler des conseils spécialisés afin d'aider la Namibie à progresser sur la voie de la sécurité alimentaire.

⁶⁰ L'analyse du Plan-cadre de coopération, la cartographie globale réalisée par d'autres entités des Nations Unies et la vaste collaboration engagée avec les partenaires des Nations Unies ont joué un rôle déterminant dans la définition des domaines où le PAM contribuera aux efforts communs au titre du présent PSP.

40. Le présent PSP s'articule autour de quatre effets directs interconnectés et complémentaires, centrés sur les interventions d'urgence, l'accélération du développement du capital humain, la transformation des systèmes alimentaires dans une optique de durabilité et de résilience climatique, et l'offre de services. En concertation avec le Gouvernement, le bureau de pays a formulé une théorie du changement⁶¹, qui décrit la logique des interventions et les hypothèses sous-tendant les effets directs et les activités prévus dans le PSP. L'innovation numérique, les partenariats stratégiques, la collecte de données solides, les financements innovants, et la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont des leviers clés de résultats pour tous les effets directs du PSP.
41. À la demande du Gouvernement et en complément des interventions nationales, le PAM s'emploiera à assurer une assistance à dimension nutritionnelle, en ciblant les personnes à risque. Il appuiera l'action menée pour corriger les lacunes observées dans les systèmes nationaux d'intervention d'urgence, en rendant plus inclusifs les programmes nationaux d'intervention d'urgence, grâce à un ciblage amélioré et à une meilleure hiérarchisation des priorités, en contribuant à l'exploitation des centres d'opération d'urgence et en renforçant les mesures d'anticipation et les systèmes d'alerte rapide.
42. Considérant que le capital humain est un facteur de croissance économique à long terme, le PAM aidera le Gouvernement à renforcer les systèmes de protection sociale, notamment l'alimentation scolaire. Pour remédier aux difficultés de coordination et s'assurer que les communautés les plus à risque bénéficient des avantages générés, le PAM poursuivra son action à l'appui du renforcement des systèmes nationaux de protection sociale, de concert avec les partenaires concernés, en favorisant la création de liens et la cohérence des politiques tant entre les multiples ministères qu'au niveau régional. Le PAM plaidera également pour la mise en place de filets de protection sociale reposant sur des activités productives, propres à renforcer les capacités de production et la résilience des communautés à risque. Il consolidera le programme national d'alimentation scolaire, en mettant particulièrement l'accent sur l'expansion du modèle utilisant la production locale, assurée par des organisations paysannes bénéficiant de son soutien.
43. De concert avec ses partenaires, le PAM s'appuiera sur les efforts engagés pour transformer les systèmes alimentaires et atténuer les risques associés, qu'il utilisera comme points d'ancrage pour renforcer la résilience climatique. L'objectif est de bâtir des systèmes alimentaires locaux inclusifs, durables et résilients, améliorant l'accès à une alimentation saine. Il faudra à ce titre renforcer les capacités des acteurs des systèmes alimentaires et promouvoir des pratiques d'agriculture régénérative. L'accent sera mis sur la production de données factuelles, le suivi, l'évaluation et l'intégration des savoirs autochtones au sein des systèmes alimentaires⁶². Le PAM renforcera les politiques, la gouvernance et les programmes nationaux, de sorte à faire émerger des programmes d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle centrés sur l'humain, inclusifs et tenant compte de la problématique femmes-hommes. Le PAM entend se positionner comme un prestataire de choix pour le Gouvernement et les autres acteurs du développement et de l'aide humanitaire, en rendant plus accessibles ses services liés à la chaîne d'approvisionnement,

⁶¹ PAM. 2023. Théorie du changement: plan stratégique de deuxième génération du PAM pour la Namibie (2025-2029) (non publié).

⁶² Les populations autochtones de Namibie affichent une grande diversité, tirent leurs moyens d'existence de sources multiples, dont le pastoralisme, la chasse, la cueillette et le nomadisme, et se heurtent à des problèmes particuliers, tels que l'extrême pauvreté, les faibles taux d'alphabétisation, une grande mobilité, la stigmatisation sociale et la privation de terres. La majorité des personnes autochtones appartiennent au peuple San, en proie à de graves difficultés socioéconomiques, fortement tributaire de l'aide alimentaire de l'État et dont l'espérance de vie est inférieure de 22 pour cent à la moyenne nationale. Bureau de l'Ombudsman de Namibie. 2022. *Guide to Indigenous Peoples' Rights in Namibia*.

et en nouant des partenariats stratégiques, notamment lorsqu'ils sont de nature à renforcer la résilience des systèmes alimentaires nationaux.

3.2 Effets directs du plan stratégique de pays, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations touchées par une crise en Namibie sont à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels en temps de crise

44. Au titre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM cherche à compléter l'action menée au niveau national pour faire en sorte que les personnes ciblées touchées par des chocs, tels que celui provoqué par El Niño en mai 2024, reçoivent en temps voulu une assistance suffisante pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels journaliers. Le PAM aidera également les entités gouvernementales à anticiper au plus tôt les phénomènes climatiques sans précédent et à y faire face.
45. L'effet direct 1 du PSP contribue à la cible 1 de l'ODD 2 et aux ODD 1 et 13.

Effet direct stratégique du PAM

46. L'effet direct 1 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents).

Domaine d'action privilégié

47. L'effet direct 1 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

48. L'effet direct 1 du PSP est conforme au projet de plan national d'investissement pour l'agriculture, en particulier au pilier consacré à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au sixième plan national de développement, plus particulièrement au pilier relatif au relèvement et à la résilience économiques, et à l'effet 3 du Plan-cadre de coopération pour 2025-2029, qui porte sur les ressources naturelles.

Produits escomptés

49. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 1 du PSP:
- Produit 1.1: Les populations à risque reçoivent une assistance répondant de manière appropriée à leurs besoins alimentaires et nutritionnels pendant et après les crises.
 - Produit 2.1: Les femmes, les hommes et les enfants touchés par un choc recueillent les fruits de la capacité renforcée de mise en œuvre du Gouvernement et des parties prenantes dans les domaines de l'anticipation, de la préparation et de l'intervention face aux situations d'urgence.

Activités essentielles

Activité 1: Assurer des transferts de ressources non assortis de conditions au profit des populations touchées par une crise, conformément aux interventions du Gouvernement

50. Le PAM interviendra en complément des programmes nationaux d'intervention en cas de crise, en fournissant une assistance alimentaire à dimension nutritionnelle aux personnes touchées par un choc afin de leur permettre de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels élémentaires. Les interventions compléteront le programme d'assistance alimentaire du Gouvernement, ciblant les personnes les plus à risque, notamment les populations autochtones, qui subissent souvent de manière disproportionnée les effets des chocs.

51. Le PAM assurera des transferts de type monétaire, essentiellement sous forme de bons-valeur à dimension nutritionnelle, là où c'est possible, selon la fonctionnalité des marchés, les infrastructures et les préférences des bénéficiaires. En complément de tous les transferts, des activités visant à faire évoluer la société et les comportements seront menées afin de promouvoir des pratiques appropriées en matière de nutrition et de santé, en particulier parmi les personnes les plus à risque.
52. Les transferts seront assurés en partenariat avec le Ministère de l'égalité femmes-hommes, de l'éradication de la pauvreté et de la protection sociale, ainsi qu'avec le Ministère de la santé et des services sociaux. Les bénéficiaires seront sélectionnés au sein du registre du Gouvernement. La priorité sera donnée aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes, ainsi qu'aux enfants âgés de moins de 5 ans, qui seront inscrits, après vérification, auprès des établissements de santé, en collaboration avec l'UNICEF.

Activité 2: Mener des activités de renforcement des capacités au profit du Gouvernement, en vue de l'anticipation et de la conduite d'interventions face aux chocs, en mettant à profit l'alerte rapide et la préparation aux situations d'urgence

53. Le PAM aidera le Gouvernement central et les entités régionales à consolider la préparation aux situations d'urgence, le ciblage et l'établissement des priorités, les mesures d'anticipation et l'intervention en cas de crise. Il s'agit notamment d'améliorer les capacités de prévision des centres météorologiques nationaux et les capacités d'exécution des centres d'opération d'urgence, et d'aider le Gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de financement de la gestion des risques de catastrophe. Le PAM continuera d'appuyer la collecte de données factuelles rigoureuses et la diffusion des résultats obtenus à l'ensemble des acteurs humanitaires.
54. Tirant profit de son savoir-faire mondial et tenant compte des points de vue et des besoins des personnes les plus à risque, le PAM apportera son soutien technique au Gouvernement en vue du renforcement de la préparation et de la conduite d'interventions face aux chocs climatiques, aux situations d'urgence et à d'autres crises.
55. Le PAM exploitera l'expérience qu'il a acquise aux niveaux régional et international dans la mise en œuvre de mécanismes de financement de la gestion des risques de catastrophe, au titre de ses programmes nationaux et régionaux intégrés.

Partenariats

56. Le PAM collaborera avec la Direction de la gestion des risques de catastrophe et d'autres entités et partenaires gouvernementaux, dont le Ministère de l'égalité femmes-hommes, de l'éradication de la pauvreté et de la protection sociale, et le Ministère de la santé et des services sociaux. Au niveau de l'équipe de pays des Nations Unies, le PAM, en sa qualité de président de l'équipe de référents des Nations Unies pour l'assistance humanitaire d'urgence, et la Coordonnatrice résidente des Nations Unies ont été priés par la Première Ministre de coordonner l'action des partenaires de développement, afin de compléter les interventions du Gouvernement.

Hypothèses

57. Le Gouvernement continue de mettre en œuvre à titre prioritaire des programmes de protection sociale grâce auxquels les personnes touchées par une crise peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels, notamment à la faveur d'une assistance alimentaire.
58. Au cours de la période couverte par le PSP, il se produit un choc climatique ou autre dont l'ampleur dépasse la capacité d'intervention nationale.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

59. L'action menée par le PAM pour renforcer les capacités et les systèmes nationaux de protection sociale et de développement du capital humain (effet direct 2 du PSP) et les systèmes alimentaires (effet direct 3 du PSP) permettra au Gouvernement d'anticiper les chocs et d'y faire face sans devoir faire appel à l'assistance directe d'urgence du PAM.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les systèmes nationaux de protection sociale en Namibie sont renforcés, assurant une protection plus efficace des personnes les plus à risque et favorisant le développement du capital humain

60. Au titre de cet effet direct, le PAM aidera le Gouvernement à renforcer les systèmes de protection sociale, notamment l'alimentation scolaire, de sorte que les personnes les plus à risque d'être "laissées de côté", en particulier les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes vivant avec le VIH, les personnes handicapées, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les populations autochtones, aient accès à une meilleure nutrition.

61. Cet effet direct contribuera à la concrétisation de la cible 9 de l'ODD 17, de la cible 1 de l'ODD 2 et de la cible 2 de l'ODD 2, qui portent respectivement sur le renforcement des capacités, l'accès à une alimentation sûre et nutritive, et l'élimination de la malnutrition. Il contribuera également à la réalisation des ODD 1 et 4.

Effet direct stratégique du PAM

62. L'effet direct 2 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 4 du PAM (Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés).

Domaine d'action privilégié

63. L'effet direct 2 du PSP relève du domaine d'action privilégié "causes profondes".

Harmonisation avec les priorités nationales

64. L'effet direct 2 du PSP est conforme au plan national d'investissement pour l'agriculture, en ce qu'il met l'accent sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en promouvant le développement du capital humain; à la politique nationale de protection sociale; à la politique nationale d'alimentation scolaire; au sixième plan national de développement, en particulier son pilier consacré au développement humain et à la résilience des communautés; et à l'effet 4 du Plan-cadre de coopération établi pour 2025-2029, axé sur les services sociaux de base.

Produits escomptés

65. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 2 du PSP:

- Produit 3.1: Les communautés des zones rurales recueillent les fruits de systèmes publics de protection sociale efficaces, inclusifs et intégrés, qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires essentiels.
- Produit 3.2: Les filles et les garçons d'âge scolaire recueillent les fruits de systèmes publics renforcés, grâce auxquels ils jouissent d'une meilleure nutrition et d'une plus grande sécurité alimentaire.
- Produit 3.3: Les jeunes, les femmes, les hommes et les enfants bénéficient de connaissances améliorées concernant les effets bénéfiques de la consommation d'aliments nutritifs sur la santé et le bien-être.

Activités essentielles

Activité 3: Fournir une assistance technique, faciliter la coordination et produire des données factuelles au profit des institutions publiques, en vue du renforcement des filets de sécurité et des dispositifs de protection sociale, dans un souci d'inclusivité et de prise en compte de la problématique femmes-hommes, et promouvoir la diversification de la consommation alimentaire des ménages

66. Au titre de cette activité, le PAM aidera le Gouvernement à renforcer les systèmes de protection sociale, notamment l'alimentation scolaire.
67. *Protection sociale adaptative.* Le PAM continuera de mettre à profit les résultats déjà obtenus en matière de renforcement des systèmes nationaux de protection sociale pour les rendre plus adaptatifs. Pour ce faire, il favorisera la création de liens entre les multiples ministères concernés et la mise en cohérence de leurs politiques et renforcera la coordination et la mise en œuvre des programmes de filets de sécurité et de transfert monétaire au niveau régional pour que les communautés les plus à risque bénéficient de leurs avantages. Il s'agit notamment de recourir aux solutions numériques pour l'échange d'informations, comme le système d'information pour la gestion des produits et des bénéficiaires, qui permettra aux différents programmes de collaborer harmonieusement, tout en évitant les chevauchements. Le PAM aidera le Gouvernement à améliorer les programmes de protection sociale de sorte qu'ils soient efficaces et puissent être adaptés en cas d'urgence.
68. Le PAM plaidera également pour la mise en place de filets de protection sociale reposant sur des activités productives, propres à renforcer les capacités de production et la résilience des communautés à risque, notamment au moyen d'actions de mobilisation et d'assistance technique axées sur l'intégration des priorités transversales qui seront menées de concert avec le Gouvernement, les prestataires de services et les communautés ciblées, ces actions garantissant la participation inclusive des jeunes, des femmes et des populations autochtones.
69. *Renforcement de l'alimentation scolaire.* Le PAM renforcera les systèmes nécessaires au programme national d'alimentation scolaire, notamment les interventions axées sur l'alimentation scolaire utilisant la production locale. Cela permettra au Gouvernement de fournir aux filles et aux garçons des repas sûrs, nutritifs, d'origine locale et adaptés au contexte culturel. Le PAM collaborera également avec le Gouvernement pour élaborer une stratégie d'alimentation scolaire, avec la participation des partenaires de la Coalition pour l'alimentation scolaire, et pour formuler une stratégie de financement mettant à profit l'initiative de financement durable. En complément de ces efforts, des outils tels que l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (SABER) seront utilisés pour faciliter l'évaluation et le diagnostic des lacunes au sein des programmes d'alimentation scolaire et l'élaboration de feuilles de route à l'appui du renforcement des programmes. L'approche SABER offre également aux décideurs et parties prenantes à divers niveaux un cadre structuré d'analyse plurisectorielle, de coordination, de concertation stratégique et de planification, ce qui permet une prise de décisions fondée sur des données factuelles.

70. *Meilleure intégration du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale.* Dans le prolongement des activités de renforcement des capacités prévues au titre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM entend encourager plus avant la production locale d'aliments diversifiés, sûrs et nutritifs, en mettant en relation les petits exploitants agricoles, les associations paysannes et les associations de sous-traitance agricole avec les écoles, auprès desquelles ces acteurs pourront écouler leurs produits. Le PAM aidera également le Gouvernement à renforcer les cadres réglementaires locaux et à normaliser les produits alimentaires pour prévenir les problèmes liés à la sécurité sanitaire des aliments. En collaboration avec divers acteurs, tels que le Ministère de l'agriculture, de l'eau et de la réforme agraire, le Conseil agronomique namibien, le Ministère de la santé et des services sociaux et l'Institut namibien de normalisation, des actions seront menées pour aider les petits exploitants agricoles à assurer le respect systématique des normes de sécurité sanitaire des aliments. Pour faciliter la mise en œuvre harmonieuse des activités d'achat et de suivi, le PAM aidera le Ministère de l'éducation, des arts et de la culture à choisir et à mettre en place des solutions numériques pour l'achat local de denrées alimentaires, en facilitant la mise en relation des producteurs locaux avec les établissements participant au programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale.
71. Le PAM aidera le Gouvernement à opérationnaliser le système de gestion de l'information sur l'alimentation scolaire en Namibie, qui permet, par une approche entièrement numérique, de suivre en temps réel les effets des repas scolaires utilisant la production locale, de recueillir des informations en retour et de communiquer les rapports correspondants. Grâce à l'intégration d'activités visant à faire évoluer la société et les comportements, prévoyant notamment la révision des menus scolaires, des démonstrations culinaires et des séances d'éducation nutritionnelle, le PAM renforcera le niveau d'information et de connaissance des jeunes, des femmes, des hommes et des enfants des communautés concernant la production et la consommation d'aliments nutritifs. Des supports de communication adaptés au contexte culturel et de nature à transformer les relations entre les femmes et les hommes seront utilisés pour faire évoluer les normes sociales qui régissent ces relations, l'accent étant mis sur la sensibilisation des responsables communautaires.
72. Par le biais de cette approche, le PAM entend aider le Gouvernement à étendre la couverture du modèle d'alimentation scolaire utilisant la production locale pour atteindre 10 pour cent des élèves des cycles primaire et secondaire et renforcer la nutrition des garçons et des filles âgés de 0 à 7 ans dans les centres de développement de la petite enfance, en collaboration avec l'UNICEF. Grâce à cette approche globale, les écoles pourront se muer en centres de mise en œuvre des programmes destinés à améliorer l'apprentissage, la nutrition et les économies rurales.
73. *Renforcement des programmes tenant compte de la problématique femmes-hommes dans le cadre de l'alimentation scolaire.* Le PAM aidera le Gouvernement à examiner les meilleures pratiques en vigueur pour la promotion de conditions de travail décentes et d'une autonomisation économique équitable, à créer des débouchés rémunérateurs pour les femmes et les hommes dans les métiers de la cuisine, et à favoriser la participation des pères aux activités d'alimentation scolaire.

74. *Suivi et évaluation efficaces.* Le PAM apportera une assistance technique au Gouvernement pour lui permettre de faire preuve de plus de transparence et d'être plus comptable de son action. Il appuiera les interventions axées sur le suivi et l'évaluation, la participation des parties prenantes, l'égalité femmes-hommes, l'inclusion des personnes à risque et l'évaluation du schéma directeur sur la redistribution des richesses et l'élimination de la pauvreté⁶³.

Partenariats

75. Le PAM continuera de resserrer ses liens avec le Ministère de l'égalité femmes-hommes, de l'éradication de la pauvreté et de la protection sociale, qui prend en charge les interventions de protection sociale, ainsi qu'avec le Ministère de l'éducation, des arts et de la culture, dont relève le programme national d'alimentation scolaire. Il travaillera avec le Ministère de l'agriculture, de l'eau et de la réforme agraire, les comités scolaires, le Centre d'excellence du PAM pour la lutte contre la faim établi au Brésil, la Coalition pour l'alimentation scolaire, ses partenaires et les acteurs engagés dans d'autres initiatives visant à renforcer l'alimentation scolaire utilisant la production locale. Le PAM s'emploiera à assurer conjointement avec les autres entités des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'élaboration de programmes, la mobilisation de ressources et la mise en œuvre des politiques.
76. Conformément à son orientation stratégique en Namibie, l'UNICEF mène une large gamme d'initiatives visant à combattre les problèmes de nutrition, à mener des actions de plaidoyer en faveur de la disponibilité des données, à améliorer les cadres de politique générale à l'appui du bien-être des enfants et des communautés, et à soutenir les centres de développement de la petite enfance. Le PAM renforcera ses partenariats avec l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en vue de la création de programmes communs pour la nutrition, le plaidoyer et la mobilisation de ressources, afin de garantir une véritable complémentarité des actions de chacun. Le PAM collaborera également avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'améliorer la coordination des initiatives nationales de protection sociale.
77. Le PAM mettra à profit la confiance qui lui est accordée en tant que faiseur de coalition pour favoriser la coordination effective des politiques des différents ministères, travaillant sous la houlette de la Commission nationale de la planification et des organisations assurant l'exécution des programmes de protection sociale.
78. Le PAM collaborera avec des représentants des populations à risque, parmi lesquelles les personnes handicapées, pour s'assurer que l'assistance technique fournie aux pouvoirs publics améliore l'inclusivité des programmes de protection sociale.
79. Reconnaissant le rôle crucial que joue le secteur privé dans la promotion d'une alimentation nutritive, en particulier dans la consommation et l'offre d'aliments produits localement, le PAM nouera des partenariats mettant à profit le savoir-faire, les ressources et les réseaux de distribution des organismes du secteur privé. Cette collaboration vise à rendre accessibles et abordables les aliments nutritifs et s'inscrit dans le droit fil de l'effet direct 3 du PSP.

Hypothèses

80. Le Gouvernement continue d'accorder la priorité à la protection sociale, à l'alimentation scolaire utilisant la production locale, à la lutte contre la malnutrition, et à l'accélération de la transformation rurale. Il maintient son engagement, notamment son soutien financier aux programmes menés dans ces domaines.

⁶³ Ministère de l'éradication de la pauvreté et de la protection sociale. 2016. *Blue Print on Wealth Redistribution and Poverty Eradication*.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

81. Pendant toute la durée de mise en œuvre du présent PSP, le PAM consolidera progressivement les systèmes nationaux de protection sociale et, par son assistance technique, donnera aux entités locales les moyens de gérer les programmes et de coordonner les initiatives de manière indépendante. Il élaborera une stratégie de transition échelonnée et fondée sur des données factuelles, en concertation avec le Gouvernement et les autres partenaires. La stratégie soulignera combien l'autonomisation des acteurs locaux, les connaissances et les systèmes sont importants pour assurer une protection sociale inclusive, garantissant une maîtrise durable des actions au niveau local après 2029.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les systèmes alimentaires nationaux en Namibie sont renforcés, ce qui permet d'améliorer les moyens d'existence des petits exploitants agricoles, tout en garantissant que les communautés les plus à risque ont accès à une alimentation saine et abordable

82. Au titre de cet effet direct, le PAM mettra l'accent sur le renforcement des systèmes alimentaires, notamment en consolidant les politiques, la gouvernance et les programmes nationaux, de sorte à faire émerger des programmes d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle centrés sur l'humain, inclusifs et tenant compte de la problématique femmes-hommes.

83. De concert avec ses partenaires, en particulier les autres organismes ayant leur siège à Rome, le PAM fera de l'atténuation des risques et de la transformation des systèmes alimentaires les points d'ancrage du renforcement de la résilience climatique, en améliorant, par une approche concertée, le pouvoir d'action des associations paysannes et en promouvant des pratiques d'agriculture régénérative. L'accent sera mis sur la production de données factuelles, le suivi, l'évaluation et l'intégration des systèmes de savoirs autochtones.

84. Le PAM s'attache à faire en sorte que les personnes les plus à risque, dont les enfants, les femmes et les jeunes sans emploi, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les populations autochtones, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH et les personnes âgées, aient accès à une alimentation saine diversifiée, sûre et abordable. Pour ce faire, il améliorera l'autosuffisance alimentaire, réduira les pertes après récolte et luttera contre les inégalités dans la répartition des aliments nutritifs et des revenus de l'agriculture, ainsi que dans l'accès à ces derniers. Il œuvrera aux côtés des universités et du secteur privé pour promouvoir la consommation d'aliments enrichis et indigènes de sorte à favoriser la diversification de l'alimentation. Il continuera par ailleurs à associer les acteurs des systèmes alimentaires locaux à la promotion d'une alimentation saine et de la mise à disposition d'une gamme variée de denrées.

85. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, les partenariats – notamment avec le secteur privé – et l'innovation sont des leviers essentiels d'efficacité, de transfert de compétences et de financement durable.

86. Cet effet direct contribuera à la concrétisation de la cible 9 de l'ODD 17, axée sur le renforcement des capacités, ainsi que des cibles 3 et 4 de l'ODD 2.

Effet direct stratégique du PAM

87. L'effet direct 3 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 4 du PAM (Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés).

Domaine d'action privilégié

88. L'effet direct 3 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

89. L'effet direct 3 du PSP est conforme au plan national d'investissement pour l'agriculture, plus particulièrement au premier pilier axé sur la production agricole et au deuxième pilier consacré à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'aux moyens humains; aux plans nationaux de développement, notamment au pilier du sixième plan national de développement relatif au relèvement, à la transformation et à la résilience économiques; et aux effets 2 et 3 du Plan-cadre de coopération pour 2025-2029, qui portent respectivement sur l'économie et sur les ressources naturelles.

Produits escomptés

90. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 3 du PSP:

- Produit 4.1: Les petits exploitants agricoles, femmes et hommes, recueillent les fruits du renforcement des capacités des acteurs des systèmes alimentaires en matière d'agriculture régénérative et de gestion après récolte, qui favorise l'accès aux marchés et à une alimentation saine.
- Produit 4.2: Les institutions nationales et les acteurs concernés bénéficient de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire engagées à l'appui de l'amélioration des systèmes alimentaires, sous forme de transfert de compétences, de partenariats stratégiques et de financements durables.

Activités essentielles

Activité 4: Renforcer les partenariats, les politiques et l'assistance technique destinée au Gouvernement, aux autres acteurs et aux communautés, afin de bâtir des systèmes alimentaires locaux inclusifs, durables et résilients, de sorte à améliorer l'accès à une alimentation saine

91. *Gouvernance, politiques et programmes renforcés.* En tant que membre du groupe de travail des Nations Unies chargé de la sécurité alimentaire et de la nutrition, le PAM offrira au Gouvernement des conseils techniques sur l'amélioration de la conception, de la gouvernance et de la mise en œuvre des programmes et des politiques sur l'alimentation et la nutrition. Il s'attachera en particulier à renforcer le cadre réglementaire et à faire en sorte que les politiques soient déclinées en programmes d'appui à la sécurité alimentaire centrés sur l'humain, inclusifs et tenant compte de la problématique femmes-hommes, tout en mettant à profit les systèmes alimentaires des populations autochtones et en intégrant leurs savoirs. Le renforcement des capacités du Gouvernement en matière de production de données factuelles, de suivi et d'évaluation vise à garantir la bonne exécution des programmes.
92. *Renforcement des capacités des acteurs des systèmes alimentaires.* Le PAM travaillera de concert avec le Gouvernement pour renforcer les capacités des petits exploitants agricoles, femmes et hommes, des jeunes, des populations autochtones et des personnes vivant avec le VIH, par la relance des organisations paysannes. Il renforcera les capacités des acteurs des systèmes alimentaires en appuyant la mise en place et la consolidation de filières de produits frais, de sorte à améliorer l'accès à une alimentation saine. Les initiatives porteront notamment sur la gestion des pertes après récolte, grâce à l'offre de conseils techniques sur la conservation des aliments et les normes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. Le PAM resserrera en outre les liens entre le programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale et les activités liées aux chaînes d'approvisionnement prévues au titre de l'effet direct 4 du PSP, notamment en regroupant les produits des petits exploitants agricoles pour l'approvisionnement des écoles. Le PAM promouvra les pratiques d'agriculture régénérative, et travaillera avec les organisations paysannes pour favoriser l'adoption des techniques concernées. L'amélioration des équipements à faible coût, tels que les systèmes d'irrigation économes en eau et le recours à des toiles d'ombrage, sera encouragée pour atténuer les effets de la variabilité du climat. Le PAM soutiendra les

organisations paysannes dans leurs efforts de commercialisation, notamment pour ce qui concerne le conditionnement et la valorisation de l'image de marque des aliments indigènes, ainsi que le positionnement de ces produits sur les marchés; ces programmes seront intégrés à ceux menés au titre de l'effet direct 2 du PSP à l'appui de l'alimentation scolaire utilisant la production locale. Le PAM veillera à la durabilité des initiatives pilotées par le Gouvernement, en appuyant les systèmes de gouvernance au sein des pouvoirs publics et l'éducation financière.

93. *Transformation rurale.* Le PAM cherche à promouvoir l'innovation agricole dans le cadre du programme de transformation rurale rapide de la Namibie. Il a déjà mis en œuvre ce modèle avec succès dans cinq pays d'Afrique australe et il l'applique à présent en Namibie pour la mise en place de plateformes communautaires modulaires alimentées à l'énergie solaire, qui travailleront sur la dynamique complexe des interactions entre l'eau, l'énergie et l'alimentation. Ce sera un point d'ancrage pour l'offre de nombre des services nécessaires à la transformation rurale, tels que les systèmes d'irrigation économes en eau et les services Internet pour les écoles, qui améliorent la gestion des programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale au titre de l'effet direct 2 du PSP.
94. *Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire.* Le PAM exploitera la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour consolider ses stratégies de renforcement des systèmes alimentaires, des réserves alimentaires stratégiques nationales, des transferts de compétences, des partenariats stratégiques et du financement durable.

Partenariats

95. Le PAM resserrera les liens de partenariat noués avec diverses institutions publiques. Il est bien placé pour travailler avec la Direction de la production agricole, de la vulgarisation et des services techniques au renforcement des critères de ciblage appliqués aux interventions destinées aux petits exploitants agricoles. De concert avec le Conseil agronomique namibien, le PAM peut promouvoir la mise en œuvre des politiques au niveau local, en mettant à profit ses structures de proximité au niveau communautaire qui lui assurent l'accès à 121 villages. En concertation avec le Bureau du Premier Ministre, le PAM continuera de fournir des conseils techniques et des solutions numériques pour la mise en œuvre de systèmes d'alerte rapide dans les centres d'opération d'urgence.
96. Pour multiplier les possibilités de développement des compétences accessibles aux petits exploitants agricoles, le PAM poursuivra sa collaboration avec l'administration pénitentiaire namibienne, en particulier avec son département chargé des systèmes alimentaires, et fera appel à son savoir-faire en matière de production alimentaire. Le PAM collaborera également avec le Ministère de l'enseignement supérieur et le Service national de la jeunesse à la mise en place d'un programme de développement des compétences, axé sur les compétences pratiques utiles aux petits exploitants agricoles.
97. Conjointement avec les autres entités des Nations Unies et en particulier avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, le PAM s'emploiera à assurer l'élaboration de programmes, la mobilisation de ressources et la mise en œuvre des politiques.
98. Le PAM mettra à profit ses solides relations avec la CDAA et les échanges interrégionaux pour nouer des partenariats dans le but d'exploiter le potentiel des systèmes de savoirs autochtones. Il travaillera en lien avec le programme de développement des filières alimentaires autochtones de la CDAA.

99. Le PAM resserrera sa collaboration avec le secteur privé, dans le cadre de partenariats financiers et techniques visant à renforcer l'accès des jeunes, des communautés à risque, des populations autochtones et des petits exploitants agricoles, femmes et hommes, aux financements et au savoir-faire. De concert avec le Gouvernement, il fera également appel au secteur privé pour mieux sensibiliser les consommateurs à l'importance de consommer des aliments nutritifs, promouvoir les aliments enrichis et appuyer le renforcement des capacités des petits exploitants agricoles et des associations paysannes. Ces initiatives cibleront les acteurs du secteur privé qui ont inscrit l'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les stratégies de responsabilité sociale de leurs entreprises.

Hypothèses

100. Le Gouvernement continue d'accorder la priorité aux systèmes alimentaires inclusifs et résilients face aux changements climatiques. Il maintient son engagement, notamment financier, en faveur des programmes pertinents.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

101. Pendant toute la durée de mise en œuvre du présent PSP, le PAM consolidera progressivement les systèmes alimentaires nationaux et, par son assistance technique, donnera aux entités locales les moyens de gérer les programmes et de coordonner les initiatives de manière indépendante. Il s'appuiera sur les mémorandums d'accord conclus avec les conseils régionaux et les autorités locales, ainsi que sur les partenariats noués avec les centres de développement des villages et les organisations communautaires, pour transférer progressivement la responsabilité des initiatives aux acteurs communautaires, de sorte à garantir une prise en main durable des opérations au niveau local après 2029.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, le Gouvernement et les autres acteurs concernés en Namibie, en particulier ceux œuvrant pour les systèmes alimentaires, mettent à profit les services et le savoir-faire du PAM dans le domaine des chaînes d'approvisionnement pour venir efficacement en aide aux personnes et aux communautés les plus à risque

102. Au titre de cet effet direct, le PAM entend se positionner comme un prestataire de choix pour le Gouvernement et les autres acteurs du développement et de l'aide humanitaire, en rendant plus accessibles les services liés aux chaînes d'approvisionnement, tout en nouant des partenariats stratégiques de nature à renforcer la résilience des systèmes alimentaires nationaux.
103. La réalisation de cet effet direct reposera, dans tous les cas possibles, sur la prestation de services à la demande, notamment de services d'assistance technique, qui permettront au Gouvernement et à d'autres acteurs de développer et d'améliorer les chaînes d'approvisionnement en Namibie. Par exemple, le soutien logistique apporté par le PAM pourrait favoriser l'utilisation accrue des installations portuaires actuellement sous-exploitées de Walvis Bay et Lüderitz, en améliorant leur connexion aux corridors de transport terrestre existants, ce qui permettrait également de desservir les pays enclavés voisins de la Namibie. La vaste expérience du PAM en matière de logistique des produits thermosensibles peut être mise à profit par le Gouvernement pour le transport, l'entreposage et la manutention des produits frais.
104. Il est aussi possible de fournir au Gouvernement des services à la demande, de sorte à accélérer les projets de développement du capital humain menés au titre de l'effet direct 2 du PSP et à renforcer la transformation des systèmes alimentaires au titre de l'effet direct 3 du PSP. Ces prestations de services concernent entre autres les systèmes d'irrigation, les systèmes énergétiques, le développement des filières, l'amélioration des systèmes semenciers, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et favorisent la promotion d'une approche intégrée des interdépendances entre l'alimentation, l'énergie et l'eau, qui privilégie les énergies renouvelables, les bonnes

pratiques agronomiques, l'utilisation rationnelle des ressources en eau et la collaboration accrue avec les acteurs des systèmes alimentaires en vue d'améliorer l'accès à une alimentation saine.

105. Cet effet direct contribuera à la concrétisation de la cible 16 de l'ODD 17, axé sur le renforcement des partenariats mondiaux, notamment par la consolidation des chaînes d'approvisionnement qui favorisent la transformation des systèmes alimentaires. Il contribuera également à la réalisation des ODD 8 et 9.

Effet direct stratégique du PAM

106. L'effet direct 4 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 5 du PAM (Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces).

Domaine d'action privilégié

107. L'effet direct 4 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

108. L'effet direct 4 du PSP est conforme au plan national d'investissement pour l'agriculture, en particulier au pilier consacré à la promotion d'un environnement porteur et d'institutions réactives; au sixième plan national de développement, notamment son pilier axé sur l'efficacité de la gouvernance et de l'offre de services publics; et aux effets 1 et 2 du Plan-cadre de coopération pour 2025-2029, portant respectivement sur la gouvernance et l'économie.

Produits escomptés

109. Le produit suivant contribuera à la réalisation de l'effet direct 4 du PSP:
- Produit 5.1: Le Gouvernement et les autres partenaires ont recours aux prestations et aux solutions proposées à la demande dans le domaine des chaînes d'approvisionnement pour développer leurs capacités, en veillant à mettre en œuvre des interventions efficaces, efficaces et coordonnées en faveur de systèmes alimentaires résilients et d'une logistique durable, ce qui profite au final aux communautés les plus à risque.

Activités essentielles

Activité 5: Fournir, sur demande, des prestations et des solutions dans le domaine des chaînes d'approvisionnement au Gouvernement et aux autres partenaires travaillant sur les interdépendances entre l'alimentation, l'énergie et l'eau

110. Les prestations et solutions à la demande fournies par le PAM au niveau mondial aideront le Gouvernement et d'autres partenaires à mettre au point des solutions durables en Namibie. Ces prestations permettront aux partenaires de renforcer leurs capacités de sorte à combler les lacunes dans les chaînes d'approvisionnement et contribueront aux solutions innovantes que le Gouvernement met actuellement à l'étude. Le PAM mettra à profit sa maîtrise des chaînes d'approvisionnement pour compléter les projets nationaux menés dans ce domaine, notamment les pratiques d'entreposage durables et les systèmes de logistique intérieure et de logistique des produits thermosensibles, ainsi que pour renforcer les infrastructures liées aux systèmes alimentaires.
111. Sur demande, le PAM mènera des activités de renforcement des capacités au profit du Gouvernement et des partenaires afin qu'ils puissent exécuter leurs programmes de manière indépendante.

112. Le PAM renforcera la capacité de l'Agence namibienne du commerce et de la commercialisation des produits agricoles en vue de la gestion et du maintien de la réserve alimentaire stratégique nationale et de son utilisation comme outil de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise.
113. Ce travail s'inscrit dans le prolongement des activités menées au titre du précédent PSP, telles que l'évaluation des capacités portuaires effectuée pour les ports de Walvis Bay et Lüderitz en concertation avec le Bureau régional du PAM pour l'Afrique australe et le prestataire logistique BLG Logistics, ainsi que de la stratégie relative aux chaînes d'approvisionnement pour 2025-2029, qui est axée sur le renforcement des filières des systèmes alimentaires.
114. L'offre, par le PAM, de prestations et de solutions à la demande a pour objectif de renforcer l'actuel projet visant à sauver des vies et à préserver les moyens d'existence mis en œuvre en collaboration avec le Ministère de la santé et des services sociaux, les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies et la Mastercard Foundation.

Partenariats

115. Le PAM s'appuiera sur les partenariats conclus avec les organismes publics compétents, dont l'Agence namibienne du commerce et de la commercialisation des produits agricoles, le Ministère de la santé et des services sociaux et l'Autorité portuaire namibienne, ainsi qu'avec des acteurs du secteur privé, tels que BLG Logistics et Maersk. À mesure que son éventail de partenariats évolue, le PAM poursuivra son travail avec le Gouvernement afin de mobiliser d'autres partenaires potentiels, tirant profit du savoir-faire mondial disponible en son sein pour aider par exemple l'Autorité portuaire namibienne à réduire les émissions de dioxyde de carbone émanant des opérations portuaires, conformément à la lettre d'intention signée pendant la vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
116. Le PAM se saisira des occasions qui lui sont données de travailler avec d'autres entités des Nations Unies dont l'action est liée aux chaînes d'approvisionnement et aux systèmes alimentaires nationaux, telles que la FAO et l'UNICEF.

Hypothèses

117. Le Gouvernement et le secteur privé continuent d'encourager l'innovation et de rechercher des gains d'efficacité dans les chaînes d'approvisionnement nationales. Le portefeuille de services du PAM reste pertinent au regard des besoins de ces parties prenantes, la demande étant suffisante pour justifier le maintien du modèle actuel de recouvrement des coûts pour le financement des prestations de services.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

118. Les activités prévues dans le domaine des chaînes d'approvisionnement au titre de l'effet direct 4 du PSP ne devraient pas rester sous la responsabilité du PAM à long terme. La fourniture de services à la demande concernant les chaînes d'approvisionnement devrait permettre au Gouvernement d'accroître sa contribution au renforcement des chaînes d'approvisionnement et des systèmes alimentaires résilients, ce qui réduira progressivement la demande que suscitent les services du PAM dans ce domaine.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

119. Au titre du présent PSP, une attention privilégiée est accordée aux bénéficiaires indirects (niveaux 2 et 3), conformément à la volonté du PAM de donner la priorité à l'offre d'une assistance technique au Gouvernement et aux autres acteurs en Namibie. Toutefois, le PAM continuera de compléter les programmes publics en apportant directement une assistance à un nombre limité de bénéficiaires directs (niveau 1).
120. Au titre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM ciblera 110 000 bénéficiaires pendant la durée de mise en œuvre du PSP, dont 53 pour cent de femmes et de filles et 47 pour cent d'hommes et de garçons (voir l'annexe II). Le nombre de bénéficiaires recevant directement une assistance du PAM devrait diminuer progressivement chaque année, à mesure que les capacités des pouvoirs publics se renforcent. Dans les actions menées par le PAM en complément des interventions du Gouvernement, le ciblage se fondera sur des évaluations conjointes de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité menées en concertation avec le Gouvernement et d'autres partenaires. Le PAM veille à ce que les besoins uniques de tous les individus, y compris des personnes handicapées et présentant d'autres facteurs de risque, soient pris en compte dans ces processus et à ce que la problématique femmes-hommes et les questions de protection soient intégrées dans le ciblage et l'exécution des programmes.
121. Au titre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM aidera le Ministère de l'égalité femmes-hommes, de l'éradication de la pauvreté et de la protection sociale à renforcer les systèmes de protection sociale. Il continuera d'aider le Ministère de l'éducation, des arts et de la culture à développer et à mettre en œuvre le programme national d'alimentation scolaire, en mettant l'accent sur la production locale. Sont aussi prévues au titre de l'effet direct 2 des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements.
122. Au titre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM collaborera avec le Ministère de l'agriculture, de l'eau et de la réforme agraire, ainsi qu'avec la Direction de la gestion des risques de catastrophe, afin d'autonomiser les petits exploitants agricoles, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes autochtones.
123. Au titre de l'effet direct 4 du PSP, le PAM s'engage à renforcer les systèmes du Gouvernement et des autres acteurs des systèmes alimentaires en leur proposant ses services et son savoir-faire dans le domaine des chaînes d'approvisionnement.

4.2 Transferts

124. Dans le cadre de l'activité 1, le PAM assurera des transferts de type monétaire, essentiellement sous forme de bons-valeur à dimension nutritionnelle, là où c'est possible, selon la fonctionnalité des marchés, les infrastructures et les préférences des bénéficiaires. En complément de tous les transferts, des activités visant à faire évoluer la société et les comportements seront menées afin de promouvoir des pratiques appropriées en matière de nutrition et de santé. Le PAM continuera de fournir un appui technique et de soutenir le renforcement des systèmes stratégiques, par l'entremise d'une modalité de renforcement des capacités au titre des effets directs 1, 2 et 3 du PSP, et d'une modalité de prestation de services au titre des effets directs 2, 3 et 4.

4.3 Capacité du bureau de pays et profil du personnel

125. Le PAM combinera son savoir-faire en interne et des partenariats extérieurs pour s'assurer que les capacités techniques requises sont disponibles pour la mise en œuvre réussie du PSP. Pour ce faire, il optera pour une démarche stratégique d'acquisition de talents, en mettant l'accent en priorité sur la parité femmes-hommes et en créant des débouchés pour les personnes handicapées et les personnes autochtones.

126. Le PAM veillera à ce que tous les membres de son personnel et les partenaires coopérants soient sensibilisés aux questions relatives à la diversité et à l'inclusion, parmi lesquelles les questions entourant la problématique femmes-hommes, la collaboration avec les populations autochtones et les besoins des personnes handicapées.
127. Le bureau de pays a mis en place un accord de partenariat de réserve pour s'assurer les services d'un ou d'une responsable de la chaîne d'approvisionnement. Des spécialistes techniques seront mobilisés depuis le Brésil, le Canada et l'Égypte dans le cadre des accords de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire en vigueur.
128. Le Ministère du développement urbain et rural financera les postes d'administrateurs régionaux chargés de l'agriculture, qui auront pour mission d'appuyer les programmes lancés par le PAM dans certaines régions. Ces administrateurs rendront directement compte à l'équipe du bureau de pays du PAM chargée du suivi et de l'évaluation, et joueront un rôle crucial à l'appui du renforcement des capacités au niveau communautaire, tandis que les coûts opérationnels supportés par le PAM seront réduits au minimum.
129. Le PAM procédera à des examens périodiques de ses capacités et de la structure de ses effectifs; les besoins devraient évoluer au fil du temps.

4.4 Partenariats

130. Le présent PSP est conforme aux plans nationaux de développement et présente d'importantes synergies avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux en Namibie et ailleurs. Pour venir à bout des difficultés associées à la mobilisation de ressources dans un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure tel que la Namibie, le PAM a élaboré une stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources axée sur la collaboration avec le Gouvernement et le secteur privé, des actions conjointes de programmation et de plaidoyer, ainsi que la collaboration avec les institutions financières internationales, pour mettre à profit de nouvelles modalités de financement:
 - Le Gouvernement est un partenaire stratégique clé du PAM en Namibie. Le PAM s'appuiera sur les systèmes de planification, de gestion financière et de budgétisation du Gouvernement et consolidera les partenariats avec le secteur privé pour mettre à profit les occasions qui se présentent.
 - Le PAM continuera de collaborer avec les acteurs du secteur privé local, en leur qualité de partenaires de développement stratégiques proposant des outils innovants, des ressources, des connaissances et des techniques propres à renforcer la proposition de valeur et l'impact du PAM. En outre, les partenaires du secteur privé peuvent contribuer à promouvoir la prise en main des activités et l'engagement à long terme au niveau national, ce qui conforte les systèmes nationaux.
 - Le PAM intensifiera sa collaboration et ses actions conjointes de plaidoyer et de mobilisation de ressources avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, l'UNICEF, l'OMS, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le PNUD.
 - Le PAM continuera d'étudier les possibles modalités de partenariat avec les institutions financières internationales, en particulier la Banque africaine de développement, qui possède un vaste portefeuille en Namibie et a noué de solides liens de partenariat avec le Gouvernement.
131. Le PAM s'attachera en priorité à diversifier les sources de financement, en mettant à profit les mécanismes de financement innovants, tels que les financements mixtes, la conversion de créances, les financements pour le climat et les investissements du secteur privé, l'accent étant mis en particulier sur les contributions financières pluriannuelles.

132. Les partenariats établis avec les organisations non gouvernementales locales et les organisations de la société civile contribueront au programme d'action du PAM axé sur l'ancrage local.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

133. À la lumière des indicateurs figurant dans son Cadre de résultats institutionnels et dans le Plan-cadre de coopération, le PAM élaborera un plan de suivi, d'examen et d'évaluation qui permettra d'assurer un suivi périodique tenant compte de la problématique femmes-hommes, et de produire en temps utile des données factuelles afin de faciliter l'adaptation des programmes, l'apprentissage et le respect de l'obligation de rendre compte. Un examen à mi-parcours du PSP est prévu en 2027, et sera suivi d'une évaluation complète du PSP en 2028. En 2025, une évaluation décentralisée de l'approche fondée sur les systèmes alimentaires sera effectuée en collaboration avec le Gouvernement. Le PAM travaillera en partenariat avec des universités locales et internationales en vue de la collecte et de l'analyse des données, ainsi que de la réalisation de travaux de recherche.
134. Le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation est intégré à l'ensemble des effets directs du PSP, conformément aux recommandations issues de l'évaluation du précédent PSP. Le PAM étudiera des moyens efficaces d'assurer un suivi commun avec des entités gouvernementales régionales, s'appuyant pour ce faire sur les comités de développement rural, et contribuera à renforcer les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation dans différents ministères, en mettant l'accent sur la politique nationale en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le programme national d'alimentation scolaire et le plan d'action pour la gestion des risques de catastrophe.
135. L'approche de suivi et d'évaluation sera conforme aux directives déontologiques du PAM et son adaptation au contexte culturel sera assurée en liaison avec les personnes touchées. Concernant les bénéficiaires de niveaux 2 et 3, le PAM encouragera un suivi tenant compte de la problématique femmes-hommes et la ventilation des données par âge, par sexe, par groupe autochtone et par handicap, travaillant de concert avec les ministères et organismes publics compétents, en particulier le Ministère de l'égalité femmes-hommes, de l'éradication de la pauvreté et de la protection sociale et l'Office national de la statistique.
136. Le PAM améliorera le suivi de ses activités de renforcement des capacités, à l'aide d'indicateurs institutionnels actualisés et d'approches telles que des études qualitatives, et élaborera des processus solides de gestion des connaissances afin d'appuyer la réalisation effective des effets directs des programmes, l'amélioration de l'action menée et l'innovation.

5.2 Gestion des risques

137. Le PAM mettra en œuvre son cadre mondial pour une plus grande maîtrise des risques, en veillant à ce que les normes et mesures d'assurance prévues dans le cadre soient bien établies, et élaborera un plan d'action ad hoc en vue du renforcement des programmes et des contrôles internes, ainsi que de la correction des lacunes mises en évidence. Le registre des risques du bureau de pays sera examiné périodiquement pour maintenir un environnement opérationnel attentif aux risques et tenant compte des risques. Le suivi assuré en continu déterminera l'efficacité des mesures de maîtrise des risques et de vérification de la conformité.

Risques stratégiques

138. En tant que pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, la Namibie évolue dans un paysage de financement complexe. L'intensification de la concurrence pour les financements au niveau international pourrait entamer l'intérêt des donateurs habituels, et l'évolution des priorités du Gouvernement pourrait influencer sur les engagements en cours. Il est nécessaire de consentir des investissements stables et prévisibles en faveur de la participation à l'élaboration des politiques et des interventions d'assistance technique, dont les résultats ne sont pas toujours immédiatement visibles ou directement attribuables au PAM. Ce dernier renforcera ses actions conjointes de plaidoyer et sa démarche proactive de communication avec les donateurs et les partenaires, et continuera de solliciter des financements auprès des donateurs actuels, tout en diversifiant ses sources de financement et en recherchant des possibilités de financement innovantes auprès du Gouvernement, des institutions financières internationales et du secteur privé.

Risques opérationnels

139. La persistance des inégalités sociales et économiques et des disparités entre les femmes et les hommes est susceptible de mettre à mal les actions menées en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Pour atténuer ce risque, l'intégration de programmes sûrs et tenant compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble du PSP permettra de traiter les difficultés propres aux femmes et aux filles et de prendre en considération les besoins, les priorités et les intérêts des hommes et des femmes sur la voie du développement durable.

140. La protection, notamment contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la responsabilité à l'égard des populations touchées et les efforts délibérés d'inclusion des personnes à risque seront des facteurs essentiels pour atténuer le risque que des personnes admissibles soient exclues des initiatives du PSP.

Risques fiduciaires

141. Les interconnexions qui existent entre ses systèmes financiers et l'exécution des programmes exposent le PAM à des risques, notamment en matière de fraude et de corruption. Pour remédier à ces risques, conformément à sa politique de lutte contre la fraude et la corruption, le PAM consolidera ses contrôles internes en renforçant les mesures de détection et de prévention de la fraude et de la corruption. Il procédera également régulièrement à des contrôles de ses opérations financières et programmatiques et prendra au besoin des mesures correctives pour atténuer les éventuels risques en présence et garantir la conformité des opérations avec les dispositions du règlement financier et les procédures opératoires normalisées.

5.3 Garanties sociales et environnementales

142. Le PAM examinera l'ensemble de ses activités à l'aune des huit normes environnementales et sociales énoncées dans son cadre pour la durabilité environnementale et sociale, pour garantir l'équité sociale, l'impartialité, la prise en compte de l'environnement physique et la durabilité de ses interventions. Tout effet négatif potentiel sera atténué au moyen de plans de gestion environnementale et sociale.

143. De nombreux risques environnementaux et sociaux sont à prévoir en lien avec les effets directs du PSP. En collaboration avec les organismes publics compétents et le secteur privé, le PAM veillera à ce que des mesures appropriées de gestion des risques soient intégrées au cours des phases de conception et de mise en œuvre des activités du PSP.

144. Il sera pris soin en particulier d'éviter de perpétuer ou d'exacerber la marginalisation des populations autochtones, conformément aux principes de la participation effective et du consentement préalable, libre et éclairé, ainsi qu'aux normes environnementales et sociales 5 (protection et droits humains), 6 (égalité des sexes) et 7 (santé, sûreté et sécurité communautaires) du PAM.
145. Le PAM élaborera des plans en vue de collaborer avec les communautés et renforcera les mécanismes communautaires de remontée de l'information déjà en place, en veillant à ce qu'ils soient adaptés au contexte culturel et tiennent compte de la problématique femmes-hommes, le but étant de favoriser la participation effective, l'accès à l'information et la responsabilité du PAM à l'égard des populations touchées.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget du portefeuille de pays

146. Le budget total du PSP s'établit à 17 007 124 dollars, dont 20 pour cent⁶⁴ doivent financer des initiatives visant à transformer les relations entre les femmes et les hommes en vue de combler l'écart qui existe entre eux pour ce qui est de l'inclusion numérique et financière, ainsi que des interventions axées sur les connaissances et les compétences, destinées à accroître les débouchés économiques et le bien-être des femmes. Le suivi et l'évaluation se verront affecter 10,5 pour cent du budget pendant toute la période couverte par le PSP.
147. Le budget alloué pour le présent PSP est inférieur à celui qui avait été alloué pour le PSP précédent (qui couvrait la période 2017-2024), ce qui témoigne du fait que le PAM assume désormais un rôle de "catalyseur", assurant le renforcement des capacités et un appui technique, et non plus l'exécution directe des programmes d'assistance.
148. La réduction du budget dans le temps reflète aussi cette évolution et s'accompagnera de la mise en œuvre de la stratégie de transition échelonnée.

BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)							
Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1	1	843 605	573 331	484 812	464 712	325 793	2 692 252
	2	336 725	88 339	103 183	102 099	101 354	731 700
2	3	791 262	836 784	770 199	787 826	712 505	3 898 576
3	4	1 785 650	2 364 042	1 625 193	2 024 356	1 550 180	9 349 421
4	5	252 430	55 397	36 505	31 029	29 814	405 176
Total		4 009 672	3 917 893	3 019 891	3 410 022	2 719 646	17 077 124

⁶⁴ Sur la base des orientations pilotes relatives à la budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes, en application depuis mai 2024.

6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation de ressources

149. L'analyse des modes de financement du précédent PSP fait apparaître une certaine dépendance à l'égard des donateurs habituels, ainsi qu'une augmentation de l'appui apporté par le Gouvernement et le secteur privé. Les projections établies pour le présent PSP laissent entrevoir des tendances similaires. Le PAM s'engage à s'affranchir de l'aide des donateurs habituels en s'employant en priorité à diversifier sa base de donateurs et à obtenir des financements pluriannuels plus souples.
150. Conformément à la stratégie de mobilisation de ressources de l'équipe de pays des Nations Unies et aux mesures prévues par le Gouvernement pour appuyer le renforcement des financements en faveur de la réalisation des ODD, le PAM entend collaborer avec différents ministères et d'autres entités publiques afin de faciliter les actions nationales et conjointes de mobilisation de ressources en vue du financement du nouveau PSP.
151. Grâce aux partenariats, à la stratégie de mobilisation de ressources et à la réserve de financements du PAM, au cours de la première année de mise en œuvre du PSP, les activités prévues au titre de l'effet direct 2 devraient être financées à hauteur de plus de 80 pour cent des financements prévus, contre plus de 60 pour cent pour les effets directs 3 et 4. Une part considérable de ces financements devrait provenir du Gouvernement namibien, tandis que le PAM souligne le rôle grandissant de levier que jouent les institutions financières internationales et les financements innovants.
152. En cas de déficits de financement, le PAM accordera la priorité aux interventions visant à sauver des vies, au renforcement des systèmes nécessaires à la préparation aux situations d'urgence, tels que les systèmes nationaux de prévision et d'intervention en cas de catastrophe, et à l'atténuation des risques climatiques auxquels font face les communautés les plus à risque. L'objectif global est d'améliorer la complémentarité et la fonctionnalité des systèmes nationaux qu'utilise le Gouvernement pour fournir une assistance destinée à sauver des vies.

ANNEXE I

CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LA NAMIBIE (2025–2029)

ODD 2: Faim zéro

Cible 1 de l'ODD: Accès à l'alimentation

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations touchées par une crise en Namibie sont à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels en temps de crise

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Hypothèses

Au cours de la période couverte par le plan stratégique de pays, il se produit un choc climatique ou autre dont l'ampleur dépasse la capacité d'intervention nationale.

Indicateurs d'effet direct

1.1.1 Score de consommation alimentaire

1.1.2 Score de consommation alimentaire – nutrition

1.1.3 Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation (moyenne)

1.1.40 Indice des capacités de préparation aux situations d'urgence

Activités et produits

1: Assurer des transferts de ressources non assortis de conditions au profit des populations touchées par une crise, conformément aux interventions du Gouvernement

Catégorie d'activités 1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions

1.1: Les populations à risque reçoivent une assistance répondant de manière appropriée à leurs besoins alimentaires et nutritionnels pendant et après les crises

Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents

2: Mener des activités de renforcement des capacités au profit du Gouvernement, en vue de l'anticipation et de la conduite d'interventions face aux chocs, en mettant à profit l'alerte rapide et la préparation aux situations d'urgence

2.1: Les femmes, les hommes et les enfants touchés par un choc recueillent les fruits de la capacité renforcée de mise en œuvre du Gouvernement et des parties prenantes dans les domaines de l'anticipation, de la préparation et de l'intervention face aux situations d'urgence

Catégorie d'activités 1.1: Préparation aux situations d'urgence et action immédiate

Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel qui sont touchés par une crise bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cible 9 de l'ODD: Renforcement des capacités

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les systèmes nationaux de protection sociale en Namibie sont renforcés, assurant une protection plus efficace des personnes les plus à risque et favorisant le développement du capital humain

Effet direct stratégique 4 du PAM: Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés

Domaine d'action privilégié: causes profondes

Hypothèses

Le Gouvernement continue d'accorder la priorité à l'expansion de l'alimentation scolaire utilisant la production locale, à la mise en œuvre de la protection sociale, à l'élimination de la malnutrition sous toutes ses formes et à l'accélération de la transformation rurale. Il maintient son engagement, notamment son soutien financier, en faveur des programmes concernés.

Indicateurs d'effet direct

5.4.37 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été améliorés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

5.4.41 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale concernant la santé et la nutrition à l'école, y compris l'alimentation scolaire, qui ont été améliorés ou élaborés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation

5.4.43 Indice d'alimentation scolaire de l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (SABER)

5.4.44 Nombre de personnes (bénéficiaires indirects du PAM) couverts par des systèmes ou des programmes nationaux de protection sociale auxquels le PAM a fourni un appui technique

5.4.85 Stratégie de transition pour les programmes ou d'autres composantes de système contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mis en œuvre intégralement par des parties prenantes nationales et le PAM

5.4.86 Nombre de programmes de protection sociale nouveaux ou adaptés dans lesquels le VIH/la tuberculose ont été pris en compte grâce à l'appui fourni par le PAM

5.4.96 Pourcentage de jalons du plan d'exécution fondé sur l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (SABER) ayant été pleinement atteints (en lien avec l'exercice SABER dans son ensemble ou avec l'outil de présélection)

Activités et produits

3: Fournir une assistance technique, faciliter la coordination et produire des données factuelles au profit des institutions publiques, en vue du renforcement des filets de sécurité et des dispositifs de protection sociale, dans un souci d'inclusivité et de prise en compte de la problématique femmes hommes, et promouvoir la diversification de la consommation alimentaire des ménages

3.1: Les communautés des zones rurales recueillent les fruits de systèmes publics de protection sociale efficaces, inclusifs et intégrés, qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires essentiels

3.2: Les filles et les garçons d'âge scolaire recueillent les fruits de systèmes publics renforcés, grâce auxquels ils jouissent d'une meilleure nutrition et d'une plus grande sécurité alimentaire

3.3: Les jeunes, les femmes, les hommes et les enfants bénéficient de connaissances améliorées concernant les effets bénéfiques de la consommation d'aliments nutritifs sur la santé et le bien-être

3.3: Les jeunes, les femmes, les hommes et les enfants bénéficient de connaissances améliorées concernant les effets bénéfiques de la consommation d'aliments nutritifs sur la santé et le bien-être

Catégorie d'activités 1.10: Appui sectoriel en faveur de la protection sociale

Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD

Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD

Produit standard 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées

Produit standard 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les systèmes alimentaires nationaux en Namibie sont renforcés, ce qui permet d'améliorer les moyens d'existence des petits exploitants agricoles, tout en garantissant que les communautés les plus à risque ont accès à une alimentation saine et abordable

Effet direct stratégique 4 du PAM: Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Le Gouvernement continue d'accorder la priorité à des systèmes alimentaires plus inclusifs et plus résilients face aux changements climatiques, ainsi qu'à des interventions plus efficaces face aux chocs aux niveaux national et local. Il maintient son engagement, notamment son soutien financier, en faveur des programmes concernés.

Le Gouvernement continue d'appuyer la Direction de la gestion des risques de catastrophe au sein du Bureau du Premier Ministre, et d'assurer la prise en main des interventions d'urgence.

Indicateurs d'effet direct

5.4.29 Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés vendant leur production par l'intermédiaire de regroupements de producteurs appuyés par le PAM

5.4.30 Pourcentage moyen de pertes après récolte des petits exploitants agricoles pendant l'étape du stockage

5.4.37 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été améliorés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

5.4.45 Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été améliorés grâce à l'appui fourni dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire avec l'aide du PAM

5.4.48 Valeur des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (en dollars)

5.4.49 Quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (en tonnes)

5.4.85 Stratégie de transition pour les programmes ou d'autres composantes de système contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été mis en œuvre intégralement par des parties prenantes nationales et le PAM

5.4.91 Nombre d'instruments législatifs, de normes ou de politiques nouveaux ou existants concernant les aliments de base enrichis qui ont été approuvés notamment grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Activités et produits

4: Renforcer les partenariats, les politiques et l'assistance technique destinée au Gouvernement, aux autres acteurs et aux communautés, afin de bâtir des systèmes alimentaires locaux inclusifs, durables et résilients, de sorte à améliorer l'accès à une alimentation saine

4.1: Les petits exploitants agricoles, femmes et hommes, recueillent les fruits du renforcement des capacités des acteurs des systèmes alimentaires en matière d'agriculture régénérative et de gestion après récolte, qui favorise l'accès aux marchés et à une alimentation saine

4.1: Les petits exploitants agricoles, femmes et hommes, recueillent les fruits du renforcement des capacités des acteurs des systèmes alimentaires en matière d'agriculture régénérative et de gestion après récolte, qui favorise l'accès aux marchés et à une alimentation saine

4.2: Les institutions nationales et les acteurs concernés bénéficient de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire engagées à l'appui de l'amélioration des systèmes alimentaires, sous forme de transfert de compétences, de partenariats stratégiques et de financements durables

Cible 16 de l'ODD: Partenariats mondiaux

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, le Gouvernement et les autres acteurs concernés en Namibie, en particulier ceux œuvrant pour les systèmes alimentaires, mettent à profit les services et le savoir-faire du PAM dans le domaine des chaînes d'approvisionnement pour venir efficacement en aide aux personnes et aux communautés les plus à risque

Hypothèses

Le Gouvernement et le secteur privé continuent d'encourager l'innovation et de rechercher des gains d'efficacité dans les chaînes d'approvisionnement nationales. Le portefeuille de services du PAM reste pertinent au regard des besoins de ces parties prenantes, la demande étant suffisante pour justifier le maintien du modèle actuel de recouvrement des coûts pour le financement des prestations de services.

Catégorie d'activités 1.8: Programmes d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants

Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD

Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD

Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD

Effet direct stratégique 5 du PAM: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Indicateurs d'effet direct

8.5.46 Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis

Activités et produits**5: Fournir, sur demande, des prestations et des solutions dans le domaine des chaînes d'approvisionnement au Gouvernement et aux autres partenaires travaillant sur les interdépendances entre l'alimentation, l'énergie et l'eau**

Catégorie d'activités 2.4: Services à la demande

5.1: Le Gouvernement et les autres partenaires ont recours aux prestations et aux solutions proposées à la demande dans le domaine des chaînes d'approvisionnement pour développer leurs capacités, en veillant à mettre en œuvre des interventions efficaces, efficaces et coordonnées en faveur de systèmes alimentaires résilients et d'une logistique durable, ce qui profite au final aux communautés les plus à risque

Produit standard 5.2: Les partenaires utilisent des services à la demande pour augmenter leurs capacités et mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées

ODD 2: Faim zéro

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.2. Obligation de rendre compte

Indicateurs transversaux

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.4: Proportion de femmes et d'hommes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire du PAM indiquant avoir pu utilement participer aux travaux de celles-ci

CC.3.5: Proportion de femmes et d'hommes indiquant avoir pu s'émanciper sur le plan économique

CC.4. Durabilité environnementale**Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition**Indicateurs transversaux**

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

CC.5.3: Score évaluant la prise en compte de la nutrition

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.2. Obligation de rendre compte

Indicateurs transversaux

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.4: Proportion de femmes et d'hommes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire du PAM indiquant avoir pu utilement participer aux travaux de celles-ci

CC.3.5: Proportion de femmes et d'hommes indiquant avoir pu s'émanciper sur le plan économique

CC.4. Durabilité environnementale**Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition**Indicateurs transversaux**

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

CC.5.3: Score évaluant la prise en compte de la nutrition

ANNEXE II

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR ACTIVITÉ ET PAR PRODUIT BÉNÉFICIAIRES DE NIVEAU 1									
Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	Produit	Groupe de bénéficiaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1	1	1	Filles	9 440	5 900	4 722	3 541	2 358	25 964
			Garçons	8 373	5 223	4 186	3 139	2 094	23 024
			Femmes	11 759	7 350	5 878	4 410	2 941	32 336
			Hommes	10 428	6 517	5 214	3 910	2 607	28 676
Total (hors chevauchement)				40 000	25 000	20 000	15 000	10 000	110 000

On trouve dans ce tableau les estimations relatives au nombre de personnes susceptibles de bénéficier indirectement des interventions du PAM. Il ne sera pas rendu compte des résultats obtenus au regard de ces chiffres. Il est attendu qu'un grand nombre de ces bénéficiaires se recoupent, notamment au titre des activités axées sur le développement du capital humain, le renforcement des systèmes alimentaires et les chaînes d'approvisionnement.

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR ACTIVITÉ ET PAR PRODUIT BÉNÉFICIAIRES DE NIVEAUX 2 ET 3		
Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	Bénéficiaires
1	2	314 855 personnes (niveau 3) ^a bénéficiant du programme national de secours en cas de sécheresse 50 responsables publics (niveau 2) participant aux centres d'opération d'urgence
2	3	347 031 personnes bénéficiant de prestations sociales, englobant celles qui bénéficient indirectement (niveau 3) des actions de renforcement des systèmes du PAM et des programmes associés ^{a, b} 456 916 enfants (niveau 3) bénéficiant de repas scolaires en Namibie ^c 38 642 enfants (niveau 2) bénéficiant de l'alimentation scolaire utilisant la production locale: - 10 985 au titre du précédent PSP - 18 000 élèves supplémentaires du cycle secondaire ^d - 9 657 enfants de 301 centres de développement de la petite enfance (niveau 2) 3 300 personnes bénéficiant des actions de communication visant à faire évoluer la société et les comportements (niveau 2)
3	4	491 000 personnes (niveau 3) ^e en situation d'insécurité alimentaire selon le rapport relatif au Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire couvrant la période d'avril à juin 2024

Sources: ^a Lettre du Bureau de la Première Ministre en date du 10 juin 2024; ^b Lettre du Ministère de l'égalité femmes-hommes, de l'éradication de la pauvreté et de la protection sociale en date du 4 juin 2024; ^c rapport sur les systèmes d'information pour la gestion des évaluations; ^d PAM. 2023. Page Web consacrée au [rapport annuel 2023 pour la Namibie](#) (en anglais uniquement); ^e Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. 2023. Page Web sur la [situation en matière d'insécurité alimentaire aiguë en Namibie entre juillet et septembre 2023 et projections pour octobre 2023-mars2024 et avril-juin 2024](#); ^f rapport de l'enquête sur la population active en Namibie (2018).

ANNEXE III

RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour) PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ			
	Effet direct 1 du plan stratégique de pays		
	Activité 1		
Type de bénéficiaires	Enfants âgés de 6 à 23 mois	Enfants âgés de 24 à 59 mois	Filles et femmes enceintes ou allaitantes
Modalité	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire
Total kcal/jour*	300	450	1 000
% de kcal d'origine protéique	10,9	10,9	10,9
Transferts de type monétaire	0,3	0,3	0,3
Nombre de jours d'alimentation par an	45	45	45

* Calculé conformément aux directives du PAM, à partir de l'assortiment alimentaire du logiciel [NutVal](#). Le PAM complétera l'assortiment alimentaire et les prestations sociales des pouvoirs publics, contribuant à hauteur de 28 pour cent au coût par bénéficiaire et par jour d'une alimentation nutritive, contre 11 pour cent pour les prestations sociales et 19 pour cent pour les secours en cas de sécheresse. Les bénéficiaires n'ont les moyens de prendre en charge que 17 pour cent du coût d'une alimentation nutritive. Ces calculs tiennent compte des effets de la sécheresse sur l'agriculture, l'hypothèse étant que les bénéficiaires voient leurs moyens divisés par deux lorsqu'ils font face à des chocs climatiques, tels que des sécheresses.

ANNEXE IV

TOTAL DES BESOINS EN TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR		
Transferts de type monétaire	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Transferts de type monétaire	-	1 386 000
Total	-	1 386 000

ANNEXE V

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (<i>en dollars</i>)					
	Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 9 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 4 du PAM	Cible 9 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 4 du PAM	Cible 16 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 5 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	Effet direct 4 du PSP	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Causes profondes	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	
Transferts	2 208 573	2 404 954	5 932 722	294 770	10 841 018
Coûts de mise en œuvre	526 350	698 735	1 512 441	51 793	2 789 319
Coûts d'appui directs ajustés	480 056	556 946	1 333 636	58 613	2 429 250
Total partiel	3 214 978	3 660 635	8 778 799	405 176	16 059 588
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	208 974	237 941	570 622	0	1 017 537
Total	3 423 952	3 898 576	9 349 421	405 176	17 077 124

Liste des sigles utilisés dans le présent document

CDAA	Communauté de développement de l'Afrique australe
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ODD	objectif de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSP	plan stratégique de pays
SABER	approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance